

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE:	30.-	15.25	7.75	2.70
ÉTRANGER:	49.-	25.-	14.-	5.-

Tarif réduit pour certains pays. Prière de se renseigner auprès de l'administration du journal.

214^e année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondé en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 65 01 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES

21 ct. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 14 ct., min. Fr. 1.50 - Avis tardifs 50 et 63 ct. - Réclamées 75 ct., locales 50 ct. (de nuit 63 ct.), Mortuaires 30 ct.

Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A. «ASSA» agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

L'IMPOSTURE

Il est inouï qu'on ait toujours à revenir sur des vérités élémentaires et qu'un congrès, comme celui qui vient de s'ouvrir à Vienne prétendument en faveur de la paix, abuse encore un certain nombre de gens en Occident qui affirment n'être pas communistes. Nous concevons certes qu'en présence de l'état de trouble et d'incertitude qui est celui du monde d'aujourd'hui on puisse souhaiter que des contacts, et si possible une conversation, s'établissent avec l'Est. Mais encore faut-il que ceux qui engagent cette conversation ne partent pas d'emblée perdants et ne risquent pas, de ce fait, de devenir les instruments d'une cause exactement contraire à celle qu'ils désiraient servir.

Or, s'il est un congrès dont le caractère communiste apparaît clairement, malgré les tentatives des agents de Moscou pour camoufler leur propagande, c'est bien le dixième congrès de Vienne. Depuis trois ou quatre jours qu'il est ouvert, on a assisté essentiellement à des dénonciations véhémentes de l'impérialisme américain et du colonialisme occidental et à des apologies passionnées du pacifisme soviétique.

Pour ne parler que des Français qui se sont fourvoyés dans cette galère, un Yves Farge n'a pas craint d'injurier son pays en le désignant comme responsable de la guerre d'Indochine, un Joliot-Curie a repris ses vieilles rengaines sur la « guerre bactériologique » en Corée — à laquelle personne ne croit plus, même pas la propagande russe — et un Jean-Paul Sartre qui s'était déshonoré déjà en reniant son œuvre les « Mains sales » a parlé de l'Union soviétique, ce territoire où sévit le travail concentrationnaire, comme du pays qui symbolise l'espoir des prolétaires. La déléguée italienne qui a attaqué Vychnsky pour son refus d'admettre le plan indien sur la Corée a été seule de son espèce jusqu'à présent.

A la vérité, tout cela sent la propagande à plein nez et n'a rien d'une « confrontation » d'opinions divergentes. On se demande dès lors par quel travestissement honteux des termes on en vient à parler de paix à propos de ce congrès. L'on se demande surtout comment il se fait que, dans certains milieux occidentaux, parfois chrétiens, on se laisse prendre à la paille des mots et l'on néglige

de regarder la réalité des choses. Une des premières conditions, en effet, pour créer une atmosphère propice à une paix véritable consiste à rechercher, en toute objectivité, les causes de ce qui la trouble. Or si les congressistes réunis dans la capitale autrichienne — sans que la population leur accorde du reste grande attention — sont prompts, comme on vient de le voir, à stigmatiser chez autrui, c'est-à-dire dans le bloc occidental, ce qui ne leur convient pas, ils ne sont guère portés à permettre la critique de ce qui se passe derrière le rideau de fer.

L'une des règles dont en principe doivent tenir compte les délégués est de s'abstenir de discuter de la politique intérieure des Etats représentés. On ne s'attaquera pas à la Constitution américaine, à déclarer une représentante belge, mais à l'influence fâcheuse des Etats-Unis sur le monde occidental. Voyez les bons apôtres ! Ils font d'une pierre deux coups. Ils ont trouvé un terrain pour s'en prendre impunément à l'adversaire, mais ils empêchent en même temps que soit mise en cause tout ce qui peut le gêner : procès de Prague, camps sibériens, anéantissement des libertés individuelles et oppression totalitaire dans les pays de l'Est européen et l'Extrême-Orient bolchévisé, réarmement de la Russie et des satellites, etc. Tous problèmes qui, de l'avis des Occidentaux — et de celui des faits ! — ont précisément compromis la paix depuis la fin des hostilités. Tous problèmes qui sont à l'origine, et qui sont seuls à l'origine, des mesures de défense que l'Ouest a dû improviser ces dernières années.

A partir d'une telle imposture peut-on vraiment construire la paix ? On répondra non, comme on répondait non à Hitler quand il prétendait imposer sa « pax germanica ». Ce qui ne veut pas dire, précisons-le pour ceux qui voudraient nous faire dire le contraire de ce que nous pensons, qu'il faille déclencher une guerre préventive contre l'U.R.S.S. Il convient de constituer, en Occident, une force militaire et politique, sociale et morale, qui permette le rétablissement de l'équilibre compromis par les appétits de l'U.R.S.S. et les ambitions du communisme international. Voilà le seul moyen de travailler à la paix.

René BRAICHET.

La Cour pénale fédérale a rendu son verdict dans le procès des vins

Le principal inculpé, M. Arnold Schenk est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans et à 80.000 francs d'amende

LAUSANNE, 16. — Le président de la Cour pénale fédérale a donné lecture, mardi, à 17 heures, du jugement rendu par la Cour dans l'affaire dite des vins. Des bruits divers se sont élevés dans la salle au moment de la lecture du jugement lors du passage relatif à M. Arnold Schenk.

Voici le jugement :

Arnold Schenk est condamné à six mois d'emprisonnement avec sursis pendant deux ans, et à quatre-vingt mille francs d'amende.

Hermann Dornier est acquitté.

Jean Waldsburger est condamné à deux mois d'emprisonnement, sous déduction de la préventive, avec sursis pendant deux ans, et à 200 fr. d'amende.

Pierre Durand est condamné à un mois d'emprisonnement, avec sursis pendant

deux ans, et à une amende de 100 fr.

Antoine Zanchi est condamné à une amende de 200 fr.

Jean Leyvraz est condamné à une amende de 500 fr.

Jean Muhlematter est condamné à un mois d'emprisonnement, avec sursis pendant trois ans, et à une amende de 300 fr.

Alfred Bujard, Armand Maibach, Ernest Siebenthal, Richard Hammel, Charles Brand, Georges Stein sont acquittés. Une indemnité de 1000 fr. est allouée à Georges Stein.

La condamnation à l'amende d'Antoine Zanchi et de Jean Leyvraz sera radulée au casier judiciaire à l'expiration du délai fixé à deux ans.

Le jugement sera publié dans la mesure où il concerne Muhlematter.

Les 4/5mes des frais sont mis à la charge de Schenk (dans la proportion de 80 pour cent), Waldsburger (6 pour cent), Bujard, Maibach et Siebenthal (solidairement 5 pour cent), Durand (3 pour cent), Zanchi (1 pour cent) et Leyvraz (1 pour cent).

Schenk répondra solidairement des frais mis à la charge de Waldsburger et de Durand.

L'énoncé du jugement

La Cour explique enfin le sens de l'arrêté fédéral

LAUSANNE, 16. — Voici le résumé du jugement rendu le 16 décembre 1952 par la Cour pénale fédérale dans la cause ministère public de la Confédération contre Schenk et consorts :

La prise en charge de vins blancs exécutée en 1948 se fonda sur l'arrêté du Conseil fédéral du 6 juillet 1948. Elle était obligatoire. Elle portait, à concurrence de 20 millions de litres, d'une part sur les vins blancs indigènes des récoltes de 1946 et 1947, d'autre part sur les « vins blancs coupés ». Ces termes désignaient des coupages dans le sens de l'article 337, litt. f cda. Cela résulte à la fois de la genèse de l'arrêté — notamment de la séance que la commission consultative a eue le 3 juin et au cours de laquelle il a été précisé que seraient pris en charge, outre les vins du pays, 2,7 millions de litres de vins coupés, selon la date, à 49/51, 30/70 ou dans une moindre proportion — et du but visé.

(Lire la suite en 11^{me} page)

Le duc de Windsor n'assistera pas au couronnement de la reine

PARIS, 16 (A.F.P.). — Le duc et la duchesse de Windsor n'assisteront pas au couronnement de la reine d'Angleterre, annonce le secrétaire du duc.

« En réponse à de nombreuses questions », précise le communiqué remis à la presse, S.A. Royale a fait la déclaration suivante :

« La duchesse de Windsor et moi-même, nous ne nous trouverons pas à l'abbaye de Westminster, le 2 juin 1953 parce que ce ne serait pas conforme à l'usage constitutionnel pour le couronnement d'un roi ou d'une reine d'Angleterre, qu'un souverain ou ancien souverain d'aucun Etat y assiste. »

Confirmation de Buckingham

LONDRES, 16 (A.F.P.). — Interrogé au sujet de la déclaration par laquelle le duc de Windsor a annoncé, mardi, qu'il n'assisterait pas au couronnement d'Elizabeth II, un porte-parole de Buckingham palace a qualifié de « parfaitement exacte » la raison donnée par l'ex-Edouard VIII.

Il n'est pas conforme à l'usage constitutionnel qu'un souverain ou un ex-souverain d'aucun Etat assiste au couronnement d'un roi ou d'une reine d'Angleterre. « Cet usage est valable même pour les membres de la famille royale », a précisé le porte-parole. Il a ajouté que, contrairement aux rumeurs persistantes qui ont couru à ce sujet, le duc n'avait pas reçu d'invitation.

LA CRISE EST-ELLE SUR LE POINT D'ÉCLATER ?

La situation devient de plus en plus difficile pour M. Antoine Pinay

Le président du Conseil est obligé d'accepter un débat sur l'Afrique du Nord. Le vote sur la confiance aura lieu lundi

Notre correspondant de Paris nous télégraphie :

L'Assemblée nationale s'est payée, hier, le luxe déconcertant de perdre tout un après-midi à discuter de procédure. Harcelant le président du conseil, comme on ne l'avait jamais vu jusqu'ici, l'opposition de gauche socialo-communiste a multiplié les incidents et, avec le concours silencieux mais efficace du R.P.F., donné l'impression qu'elle voulait à tout prix la crise ministérielle.

Neuf scrutins ont eu lieu en trois heures. On peut les diviser en deux

catégories principales : ceux relatifs à une discussion d'urgence de la situation en Afrique du Nord, ceux ensuite qui intéressent la date à laquelle auront lieu les votes des deux questions de confiance posées la semaine dernière par M. Antoine Pinay.

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, le cabinet a été battu sur toute la ligne et contrairement au vœu exprimé par son chef, il a été obligé d'accepter, pour mardi 23 décembre, une discussion au fond de la politique gouvernementale au Maroc et en Tunisie.

Trois cent trois députés seulement ont suivi M. Pinay, qui proposait l'ajournement du débat. 310 ont voté contre, ce qui laisse présager une journée particulièrement difficile, si toutefois d'ici là le ministère n'a pas déjà vidé les écriers.

Pour ce qui est de la date des scrutins de confiance, satisfaction a été donnée à M. Pinay qui souhaitait que le vote intervienne dans les premiers jours de la semaine prochaine. Finalement, c'est lundi 22 décembre qui a été choisi pour cette explication décisive. Cette décision a été prise par 446 voix contre 95.

Les pronostics sont, à l'issue de cette pénible journée, extrêmement pessimistes. On assure qu'au sein même du gouvernement, un flottement précurseur de débâcle a commencé à se manifester.

Le seul à conserver son calme est précisément « l'homme à abattre », M. Antoine Pinay.

M.-G. G.

D'UNE CONFÉRENCE DE PRESSE À L'AUTRE

Adversaires et partisans de l'aérodrome de la plaine d'Areuse exposent leur point de vue

A plusieurs reprises déjà, notre journal a tenu ses lecteurs au courant des études et des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'aménagement des Prés d'Areuse en aérodrome.

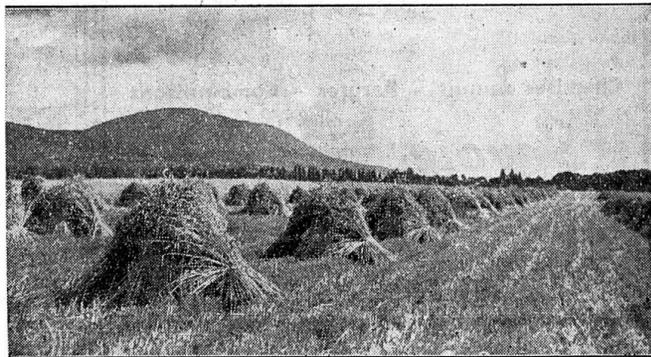
Comme on sait, un syndicat d'initiative pour la création d'une place d'aviation à Areuse a été constitué. Il y a plus de quatre ans déjà, sous les auspices de l'Association pour le développement économique de Neuchâtel, à la demande des autorités de notre ville. En effet, le terrain de Planeyse, non seulement ne répond pas aux exigences d'un aérodrome moderne, mais encore il devrait être repris, dès la fin de cette année, par le Département militaire fédéral qui a exigé le départ du Club neuchâtelois d'aviation et de la Société Transair.

Les milieux intéressés au développement de l'aviation dans notre région ont alors jeté leur dévolu sur la plaine d'Areuse qui se prête parfaitement à la création d'un aérodrome régional. Comme nous l'avons relaté, il y a quelques semaines, le syndicat d'initiative a déjà acquis plusieurs parcelles de terrain sur cette plaine et il se propose de procéder à diverses tractations pour obtenir la surface nécessaire à l'établissement d'un aérodrome (67.000 mètres carrés).

Cependant, une vive opposition se manifeste dans certains milieux contre ce projet. Cette opposition se recrute principalement chez les membres de la Société d'agriculture du district de Boudry et de l'Association des propriétaires de la plaine d'Areuse et parmi les personnes qui soutiennent la Fondation des retraites spirituelles de Grandchamp.

Les arguments des opposants

Nous avons déjà largement exposé dans nos colonnes les nombreuses raisons qui nous paraissent militer en faveur de la création d'un nouvel aérodrome à la plaine d'Areuse. La voix des opposants s'est exprimée, hier après-midi, au cours d'une conférence de presse.



Une vue de la plaine d'Areuse pendant les moissons. (Phot. Sauser, Neuchâtel)

se présidée par M. Albert Porret, président de la Société d'agriculture du district de Boudry.

L'attachement à la terre

Pour M. Etienne Schwaab, agriculteur aux Prés d'Areuse, l'aménagement de cette région en aérodrome porterait un coup grave à l'agriculture neuchâteloise. Les Prés d'Areuse font vivre quatorze familles et l'on y compte neuf exploitations agricoles. D'importantes améliorations foncières y ont été réalisées au cours de ces vingt dernières années et aujourd'hui, ce coin de terre auquel sont attachés plusieurs générations produit annuellement jusqu'à 180 tonnes de céréales et permet de faire pâturer 180 pièces de bétail.

Or, relève M. Schwaab, l'installation d'une place d'aviation ne permettrait plus, pour de multiples raisons techniques, d'exploiter ces terres dans des conditions normales. Ce que le paysan demande, c'est de pouvoir vivre sur sa terre et, au besoin, il est prêt à la défendre jusqu'au bout.

La Communauté de Grandchamp devra-t-elle s'en aller ailleurs ?

Prenant à son tour la parole, le pasteur Jean de Saussure, qui préside la Fondation des retraites spirituelles de Grandchamp, releva que la proximité d'un aérodrome causerait un préjudice considérable à la Communauté. En effet, celle-ci reçoit tout au long de l'année de nombreuses personnes qui viennent y chercher la paix et la tranquillité pro-

pres à la méditation et au recueillement. Ces deux conditions ne seraient plus remplies dès le moment où cette tranquillité serait constamment troublée par le bruit des moteurs d'avions.

Pour M. de Saussure, on défend souvent, et avec raison, les valeurs spirituelles du pays. La Communauté de Grandchamp en est une vivante illustration et elle jouit de l'appui inconditionnel de la Fédération suisse des Eglises protestantes.

En autorisant la construction d'un aérodrome aux Prés d'Areuse, la Fondation des retraites spirituelles de Grandchamp serait contrainte d'envisager son départ vers des lieux plus tranquilles. Enfin, il convient de ne pas sous-estimer son apport économique qui est loin d'être négligeable, car elle procède à tous ses achats chez les commerçants de la région.

Le nouvel aérodrome est-il d'intérêt public ?

Les hommes de loi qui défendent l'Association des propriétaires de la plaine d'Areuse, relèvent que le nouvel aérodrome ne présente pas, à leurs yeux, un caractère d'intérêt public évident. A l'appui de leur thèse, ils citent des statistiques qui, selon eux, montrent que le trafic touristique et commercial est extrêmement faible. Ils s'étonnent aussi que le Conseil d'Etat adopte en l'affaire une politique « peu cohérente » et refuse d'entendre les opposants.

J.-P. P.

(Lire la suite en 11^{me} page)

SANS IMPORTANCE

MON COUCOU

J'aime ces vieilles horloges de bois dur et patiné qui coucoulent les heures et les demies d'un air joyeux et rassurant. Je les préfère aux régulateurs mornes et sans âme qui ornent la plupart des nos salles à manger. Plus elles sont ouvragées, plus elles me plaisent.

Je me représente le vieil artisan barbu de l'Oberland qui a confectionné la mienne avec amour et minutie. Il pipe lentement et manie le ciseau avec précaution. Une odeur de fumée, de copeaux frais, d'huile et de chien mouillé flotte dans l'atelier-stube dont les fenêtres sont toujours hermétiquement closes à cause des géraniums ou de la neige. Ici naissent ces chefs-d'œuvre de la technique et de l'imagination, où l'heureux mariage de l'ivoire et du chêne, de la fonte de l'oiseau, symbolise nos meilleures vertus nationales. Orson Welles a beau se moquer des coucoux helvétiques ; ils n'en occupent pas moins une place d'honneur dans les chambres où leur rôle esthétique et utilitaire est essentiel.

Celui qui me rappelle à l'heure d'écrire ou de rêver est d'un beau brun foncé. Je l'ai accroché juste au-dessous du plafond, pour ne pas avoir besoin de remonter les lourdes pivoles plus de quatre fois par jour. Mon coucou a la forme d'un chalet bernois. Deux troncs minces le bordent de chaque côté et se rejoignent vers le haut en de nombreuses ramifications ogivales ornées de feuilles de chêne entrelacées. Ce motif apparaît également sur le balancier, en forme de luth antique, dont le tic-tac claudicant ponctue mes heures et mes veilles. Le cadran est assez joli, avec ses chiffres romains si sérieux, et ses deux aiguilles fléchées.

Mais le clou de mon coucou se cache d'heure en demi derrière une toute petite porte à barreaux apparents qui se referme avec impertinence après chacune de ses apparitions. L'oiseau, minuscule et frétillant, est à lui seul un chef-d'œuvre de précision. Son ventre est blanc, strié de brun. Lorsqu'il coucoule, ses ailes bleues se soulèvent et son bec carmin s'entrouve avec un naturel parfait. En fermant les yeux, on se croirait en pleine forêt du mois d'avril, tant le cri est humain et l'illusion complète.

A vrai dire, j'ai eu de la peine à m'habituer à sa présence dans la maison. Les premiers jours, mon coucou m'effrayait en se produisant aux moments où je m'y attendais le moins. La nuit surtout, lorsque tout dormait, il me faisait sursauter dans mon lit. Pour tout avouer, il m'obsédait. Aujourd'hui, je ne pourrais plus me passer de cet oiseau moqueur et ponctuel dont les enfants sont encore plus ravis que moi. Une chaise est préparée tout auprès, où ils grimpent quelques minutes avant l'apparition magique pour mieux la contempler. Le coucou est si rapide qu'ils n'ont jamais pu l'observer à loisir. Même à midi, où il a fort à faire, le matois ne se laisse pas détailler aussi longuement que les petits le souhaiteraient. Cette prestesse alliée à tant de mystère est d'ailleurs le plus grand charme de l'oiseau qui m'ordonne à l'instant de troquer la plume contre le plumon et de passer du banardage au ménage...

MARINETTE.

FÊTÉE ET ENTOURÉE LUNDI PAR LA POPULATION

La centenaire de Boudry a écrit ses mémoires

Elle a connu toutes les grandes villes d'Italie, de France, de Hollande et presque toutes celles d'Allemagne

Notre correspondant de Boudry nous écrit :

De 1853 à 1870, la petite Octavie Perret passe sa vie à Commondèche ou son père est agriculteur. Aînée de six enfants, la fillette est le bras droit de ses parents, s'occupant de ses cadets et aidant aux travaux des champs. Bien que ne pouvant pas suivre régulièrement l'école, qui n'était pas obligatoire à cette époque, elle est parmi les meilleures élèves.

En 1870, la moisson terminée, son père autorise la jeune Octavie à partir pour Berne. Dans la capitale, la jeune fille s'occupe de trois enfants dans une demeure patricienne, et ce fut son premier contact avec le grand monde.

De son séjour à Berne, notre doyenne garde le souvenir des restes de l'armée de Bourbaki installés dans les églises et dans les collèges. Elle se rappelle qu'à son retour à Commondèche, elle a vu plusieurs officiers et soldats français qu'on aidait à regagner clandestinement leur foyer. Elle a également été témoin de la joie des Bourbakis quand ils purent quitter la Suisse, départ assombri par la catastrophe de Colombier, ce déraillement qui provoqua la mort de nombreux Français.

Le départ pour la Hollande

En 1872, la jeune fille part pour la Hollande ; où elle arrive à Utrecht après deux longs jours de voyage. Le chambellan du roi en personne l'attend à la gare, un laquais galonné lui prend



Une photographie de la centenaire

ses valises et notre jeune campagnard s'assied dans une superbe coupe à côté du coiffeur de L. qui le conduit dans la magnifique villa de marbre blanc de la baronne de E. où elle est gentiment accueillie.

Durant son séjour en Hollande, notre doyenne est montée à cheval, s'est baignée dans le Zuiderzee, a pris part à des chasses au cerf et au renard, a vu la rupture d'une digue provoquer une inondation désastreuse et a visité villes et musées.

Un grand voyage en calèche la conduisit avec ses hôtes à Spa où elle est ravie de voir la femme de Léopold II, ayant debout derrière elle deux laquais en grande tenue, conduire une voiture attelée de quatre petits chevaux blancs. De Spa, départ pour Strasbourg la martyre, violemment bombardée en 1871, visite du champ de bataille de la Gravelotte et du passage de Nancy, le jour du départ des Allemands ; à la ville déserte le matin, est en liesse l'après-midi, l'occupant étant loin, et Suisse et Hollandais prennent part à la fête. Arrêt à Metz qui restait occupée par les Allemands, retour par Baden-Baden où se trouvaient Guillaume Ier et le tsar Alexandre III. « Ces majestés, dit notre doyenne, se promenaient dans le Kurgarten, habillées de drap gris souris, chapeau haut de forme de même couleur, une main au dos tenant une canne, semblables à des mannequins.

(Lire la suite en 12^{me} page)

LIRE AUJOURD'HUI

EN SIXIEME PAGE :

Les travaux du Grand Conseil vaudois par B. V.

EN NEUVIEME PAGE :

La réduction des impôts à la Chaux-de-Fonds par Jean Hostettler

AVIS OFFICIELS



VILLE DE NEUCHÂTEL ASSURANCE-CHÔMAGE OBLIGATOIRE

TOUS LES LIVRETS des assurés à la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance contre le chômage doivent être présentés pour le contrôle du 4me trimestre 1952 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1952 AU PLUS TARD.

Les cotisations sont PAYABLES D'AVANCE, conformément à la loi fédérale, à nos guichets ou au compte de chèques postaux IV 251 « Caisse communale ». Prière de mentionner au dos du coupon « Cotisations de chômage » en nous adressant par le même courrier le livret de sociétaire.

La caisse est ouverte tous les jours de 8 h. à midi et de 14 h. à 18 h., le samedi après-midi excepté; le vendredi jusqu'à 18 h. 30.

OFFICE DU TRAVAIL NEUCHÂTEL

IMMEUBLES

Jolie villa

trois chambres, bains, confort moderne, à vendre à Bevaix dans magnifique situation avec vue étendue.

Etude Jean-Pierre MICHAUD, avocat et notaire, à Colombier.

A vendre à Buttes

en plein centre, à proximité immédiate des restaurants, maison locative avec locaux pour installation de

GARAGE avec ATELIER

Beau et grand dégagement, terrain disponible pour construction de garages privés. Route de grande circulation; pas d'installation complète de cette nature dans la localité. Conditions avantageuses par suite de circonstance nouvelle. S'adresser par écrit à l'agence immobilière Sylva, Bureau fiduciaire Aug. Schütz, Fleurier.

MAISON

On cherche à acheter ou à louer maison de trois ou quatre chambres et cuisine, dépendances, un peu de terrain, dans village où l'homme peut faire le vacher, l'ouvrier, travailler la campagne et la vigne. Offres sous M. N. P. poste restante, Grandson (Vaud).

Terrain à bâtir

On cherche à acheter un terrain à bâtir de 500 à 1000 m², bas de la ville. Faire offres: Etude Dubois, Tél. 5 14 41.

A LOUER

PESEUX A louer pour le 24 janvier, bel appartement neuf, tout confort, trois et demi chambres, 120 francs. Reprise: rideaux, potager électrique. — Tél. 8 10 83.

appartement

de trois chambres, cuisine, confort, grande dépendance, jardin, verget, chez Ernest Brunner, Bevaix.

CHAMBRES

Jolie chambre meublée, chauffée, à louer. S'adresser: Côte 104, 4me, à gauche.

chambre à deux lits

Demander l'adresse du No 979 au bureau de la Feuille d'avis.

MAISON

A louer, au mois, chambres meublées, tout confort, au centre. Téléphone No 5 17 68.

PENSIONS

Jeune homme sérieux cherche

chambre et pension

au centre, pour le 15 janvier. P. Gysin, rue de Lausanne 133, Genève.

chambre et pension

dans famille, de préférence bas de la ville. — Région Neuchâtel jusqu'à la Neuveville. Adresser offres écrites à L. C. 996 au bureau de la Feuille d'avis.

ENFANTS

seraient acceptés pour séjour au Sépé, dès le 26 décembre. Prix modéré. — S'adresser à Mme Mathy, Fomnachon 27, Pesex.

DEM. A LOUER

Jeune couple cherche un APPARTEMENT d'une ou deux pièces, tout confort. — Région Neuchâtel jusqu'à la Neuveville. Adresser offres écrites à L. C. 996 au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES D'EMPLOIS

PERSONNE

pour garder deux enfants de 2 et 4 ans, quatre jours par semaine. Adresser offres écrites à E. N. 112 au bureau de la Feuille d'avis.

A confier pour le canton de Genève

et à des conditions très intéressantes, la représentation d'une

VOITURE DE LIVRAISON

d'excellente renommée, très bien introduite en Suisse. Les intéressés sérieux, disposant d'une organisation de vente dont ils peuvent justifier l'efficacité, sont invités à faire une offre sous chiffres F. 17865 Z. à Publicitas, Zurich 1, en indiquant les marques représentées jusqu'ici.

Couturière ou couturier

expérimenté(e), ayant bonnes références, est demandé(e). Adresser offres écrites à TH 108 au bureau de la Feuille d'avis.

Sommelière - fille de salle

serait engagée pour tout de suite dans hôtel-restaurant soigné des environs de Neuchâtel. Place à l'année, très gros gains prouvés. Ne sera engagée que la personne connaissant parfaitement son métier.

Offres, avec copie de certificats et photographie, sous chiffres O. T. 94 au bureau de la Feuille d'avis.

MAISON DE LA PLAGE

cherche pour tout de suite ou pour date à convenir

EMPLOYÉE

commerciale bilingue français-allemand pour tous les travaux de bureau. — Offres manuscrites détaillées avec photographie et copies de certificats sous chiffres P7424N à Publicitas, Neuchâtel.

Metteur en marche

connaissant bien sa partie, serait engagé comme visiteur de mises en marche par fabrique d'horlogerie de la région des lacs. — Faire offres sous chiffres O. U. 107 au bureau de la Feuille d'avis.

sténo-dactylo romande

ayant de bonnes connaissances d'allemand, pour correspondance et traductions d'allemand en français. Bon style exigé. — Adresser offres manuscrites avec curriculum vitae, photographie et prétentions de salaire à S. D. 64 au bureau de la Feuille d'avis.

employée de bureau

au courant des différents travaux de bureau. Place stable. Entrée à convenir. — Faire offres avec prétentions de salaire à case postale No290, Neuchâtel.

un fort vendeur (se)

très travailleur, honnête et de bonne présentation. Nous offrons un gain intéressant et régulier à un représentant habitué à traiter avec la clientèle particulière. — Adresser offres détaillées avec photographie sous chiffres Q 71378 à Publicitas, Lausanne.

volontaire

pour garder un petit enfant et pour aider au ménage. — S'adresser à boulangerie Hans Rizzi, Kramasse 57, Berne. — Tél. (031) 2 19 97.

PERSONNE

deux heures par jour, pour nettoyage. S'adresser: Tél. 5 62 78.

Sommelière

qualifiée, connaissant les deux services, est demandée pour tout de suite. Brasserie de la Grande Fontaine, la Chaix-de-Fonds.

employée de maison

Suisseuse ou Italienne, pour faire la cuisine et le ménage. Bons gages. Entrée: début de janvier ou à convenir. — Adresser offres à boulangerie-pâtisserie Aeschlimann, Fleurier. Téléphone 9 11 67.

un vacher

s'intéressant à la traite mécanique. Bons gages et vie de famille. S'adresser à Fritz Etter, le Villaret/Colombier. Téléphone 8 11 03.

domestique de campagne

Entrée tout de suite ou à convenir. Vie de famille. V. Geiser, le Côté/Pâquier (Val-de-Ruz). — Tél. 7 18 06.

PORTEUR

Vie de famille assurée. Voyage payé. Adresser offres à A. Brunner, boulangerie Neuwellerstrasse 17, Bâle. Tél. (061) 8 37 57

aide à la campagne

Date d'entrée tout de suite ou à convenir. Adresser offres à M. Paul Echin, agriculteur, Erlach.

Sommelière

est recherchée pour entrée immédiate, débutante acceptée. Se présenter Hôtel de la Grappe, Hauterive.

cuisinier

Faire offres au restaurant des Halles, Neuchâtel.

Commerce de Neuchâtel cherche

sténo-dactylo

au courant des travaux de bureau. Faire offres manuscrites sous chiffres M. B. 102 au bureau de la Feuille d'avis.

DEM. D'EMPLOIS

Homme marié, 50 ans, travailleur et de toute confiance, cherche n'importe quel EMPLOI STABLE manœuvre, magasinier ou gardien de propriété; région de Neuchâtel ou environs. Adresser offres écrites à S. B. 120 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune femme anglaise souhaite séjour de six mois en Suisse, dans famille, avec occasion d'apprendre la bonne cuisine. S'occuperait des enfants le cas échéant. Adresser offres écrites à Mme Bonanomi, chemin des Quatre-Ministres 12, Neuchâtel.

Jeune homme

21 ans, désirant se vouer au commerce, cherche

PLACE STABLE

dans un commerce d'alimentation, ville ou campagne. Intelligent, ayant de l'initiative et capable de collaborer au développement d'une entreprise. Formation commerciale, bonnes connaissances de la langue allemande, permis de conduire. — Adresser offres écrites sous chiffres A. T. 118 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune mécanicien capable, ayant de bonnes connaissances en dessin technique, cherche place de

dessinateur dans bureau de construction

Adresser offres sous chiffres P 7435 N à Publicitas, Neuchâtel.

A VENDRE

Chronographe or ainsi que quatre montres dames et messieurs. Garanties et prix très intéressants. S'adresser: faubourg de l'Hôpital 12, 3me étage.

Employé de commerce

(apprentissage complet), 24 ans, de langue allemande, connaissant les français et l'anglais, cherche place en Suisse manœuvre. Adresser offres à Kurt Kist, c/o Institut Koradi, Vevey.

Je cherche

travaux de dactylographie de préférence théses. — Offres sous chiffres P. 11535 N. à Publicitas S. A., la Chaix-de-Fonds.

A vendre

accordéon

à l'état de neuf, bas prix. Magnifique occasion. Demander l'adresse sous chiffres P 7446 N à Publicitas, Neuchâtel.

A vendre

« VW » MODELE 1952 (4800 km.), en parfait état. Adresser offres écrites à B. R. 111 au bureau de la Feuille d'avis.

A VENDRE

complet noir pour homme, taille 52-54, état de neuf, un violon avec étui. Demander l'adresse du No 109 au bureau de la Feuille d'avis.

Variez vos menus

en achetant nos sachets de haricots secs, glomètres et bolets secs. Magasin Meier S. A. Membre Usego.

A vendre très avantageusement

un violon 1/2 avec étui et harnaché, un violon 4/4 également avec étui et archet, à l'état de neuf. Demander l'adresse du No 113 au bureau de la Feuille d'avis.

Un saucisson...

Goûtez ceux de la Boucherie-charcuterie F. Gutmann Avenue du 1er-Mars

A vendre superbe

PIANO cordes croisées, cadre en fer, clavier ivoire, 1250 francs. Demander l'adresse du No 116 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre un joli

PIANO cadre fer, à 575 fr. un accordéon chromatique 77 touches, 108 basses, registre, en parfait état, à 195 fr. Demander l'adresse du No 115 au bureau de la Feuille d'avis.

A vendre

train électrique écartement 00, nombreux accessoires. S'adresser: Côte 59, 1er.

A vendre

« Peugeot 402 » bolte cotale, radio, chauffage, toit coulissant, intérieur de cuir, peinture neuve, en parfait état mécanique. Prix intéressant. Facilités de paiement. — Tél. 7 93 73.

Bouvier bernois

chiennne de deux ans, bonne gardienne, pedigree, à vendre. S'adresser Tribolet, Valangin.

Pour les as du rail

Une magnifique locomotive électrique, type vapeur, longueur 57 cm., poids 4 kg., écartement 0, avec cheminée fumante, une merveille à voir auprès de la maison Beck et Cie, à Pesex. Téléphone 8 12 43.

A vendre une paire de

souliers de ski — 39-40. — Tél. 5 43 91.

PETITS PORCS

à vendre, une belle nichée de sept semaines, chez Maurice Rucht, Enggollon (Val-de-Ruz).

REMERCIEMENTS

La famille Willy MAIRE-LOEFFEL remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

« Opel Kapitän »

serait à vendre, voiture de 1re main, très bien entretenue et remise à neuf. Prix intéressant. — S'adresser à R. Nydegger, négociant, les Verrières. Tél. (038) 9 91 65.

Mercerie

lingerie-laines, près Neuchâtel, à remettre 2000 francs plus stock. Petit loyer. Agence Despont, Ruchonnet 41, Lausanne.

Une locomotrice

puissante, écartement 0, ainsi qu'un transformateur 220 Volts, y compris un circuit de rails, le tout battant neuf, pour 98 fr. Voilà de quoi vous permettre d'électrifier à bon compte le train mécanique de votre fison! Vite un saut auprès de la maison Beck et Cie, à Pesex. Tél. 8 12 43. Expéditions au dehors.

Deux aquariums

à vendre, 80 litres chacun, avec jolies plantes. Bas prix. Jean Maurer, Saint-Martin.

patins de hockey

No 39, en parfait état. Tél. 5 41 07.

« Simca 8 »

modèle 1947, 24,000 km. Tél. (038) 5 64 10 aux heures de bureau.

A vendre

MANTEAU neuf, gris foncé, taille 165 cm., une paire de souliers de football Bally No 40, le tout en bon état. S'adresser: faubourg de la Gare 29, 4me, le soir dès 18 heures.

A VENDRE

une paire de skis, 2 m., fixations Kandahar, arêtes Parson, une paire de 165 cm., fixations simples, souliers de football Bally No 40, le tout en bon état. S'adresser: faubourg de la Gare 29, 4me, le soir dès 18 heures.

MANTEAU

pour homme, grandeur 50, état de neuf. M. Philipplip, Parc 75.

A vendre

train électrique écartement 00, nombreux accessoires. S'adresser: Côte 59, 1er.

A vendre

manteau laine parfait état, grande taille. — Tél. 5 41 41.

« Peugeot 402 »

bolte cotale, radio, chauffage, toit coulissant, intérieur de cuir, peinture neuve, en parfait état mécanique. Prix intéressant. Facilités de paiement. — Tél. 7 93 73.

Bouvier bernois

chiennne de deux ans, bonne gardienne, pedigree, à vendre. S'adresser Tribolet, Valangin.

Pour les as du rail

Une magnifique locomotive électrique, type vapeur, longueur 57 cm., poids 4 kg., écartement 0, avec cheminée fumante, une merveille à voir auprès de la maison Beck et Cie, à Pesex. Téléphone 8 12 43.

A vendre une paire de

souliers de ski — 39-40. — Tél. 5 43 91.

PETITS PORCS

à vendre, une belle nichée de sept semaines, chez Maurice Rucht, Enggollon (Val-de-Ruz).

REMERCIEMENTS

La famille Willy MAIRE-LOEFFEL remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à son grand deuil.

Dans les nouveaux magasins

Moinat Rolle Route de Genève LAUSANNE vous trouverez un choix énorme de

Soieries françaises

à des prix excessivement bas et des qualités exceptionnelles. Voyez nos vitrines! Renseignements et visites sans aucun engagement. Tél. (021) 7 57 66

SKIS

Hickory, 210 cm., arêtes, fixations Kandahar et bâtons, frêne 185 cm. et 190 cm. avec bâtons, fusseaux (homme), 46 et 48, garbardinne laine Valangin 9, 1er, à droite. — Tél. 5 66 90.

A vendre quelques centaines de

bouteilles vaudoises et chopes, un lot de neuchâteloises, une cheminée portable, ainsi que quelques tables et chaises en bois. S'adresser à Mme Magnin, Champ-du-Moulin.

patins vissés

pour dame, No 39. Offres à case postale 22, Pesex.

On cherche à reprendre

épicerie Adresser offres écrites à B. E. 119 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à acheter

des skis avec fixations, 1 m. 70-1 m. 75, souliers de skis No 45. A la même adresse, à vendre souliers de skis No 43. Demander l'adresse du No 117 au bureau de la Feuille d'avis.

PATINS

On cherche patins vissés No 34. — Tél. 8 17 28.

J'achète

complets manteaux souliers d'homme usagés G. Etienne, Moulins 15.

APPRENTISSAGES

APPRENTIE vendeuse cherche place dans l'alimentation pour terminer son apprentissage. (Nourriture et logis désirés.) Adresser offres écrites à N. P. 122 au bureau de la Feuille d'avis.

PERDUS-TRouvÉS

Bonne récompense à quiconque pourra donner renseignements sur la personne qui s'est approprié le lundi 8 décembre, entre 18 et 19 h., dans le corridor des Beaux-Arts 14, un serviette en cuir gravé H. S., contenant un training brun et des souliers de sport noir et blanc. — Robert Sandoz, Beaux-Arts 14, 1er étage.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

CHEZ LES FLAMANDS

ROMAN par GEORGES SIMENON

I ANNA PEETERS

Quand Maigret descendit du train, en gare de Givet, la première personne qu'il vit, juste en face de son compartiment, fut Anna Peeters. A croire qu'elle avait prévu qu'il s'arrêterait à cet endroit du quai exactement! Elle n'en paraissait pas étonnée, ni fière. Elle était telle qu'il l'avait vue à Paris, telle qu'elle devait être toujours, vêtue d'un tailleur gris fer, les pieds chaussés de noir, chapeauté de telle sorte qu'il était impossible de se souvenir ensuite de la forme ou même de la couleur de son chapeau. Ici, dans le vent qui balayait le quai où n'errait que quelques voyageurs, elle paraissait plus grande, un peu plus forte. Elle avait le nez rouge et elle tenait à la main un mouchoir roulé en boule. — J'étais sûre que vous viendriez, monsieur le commissaire...

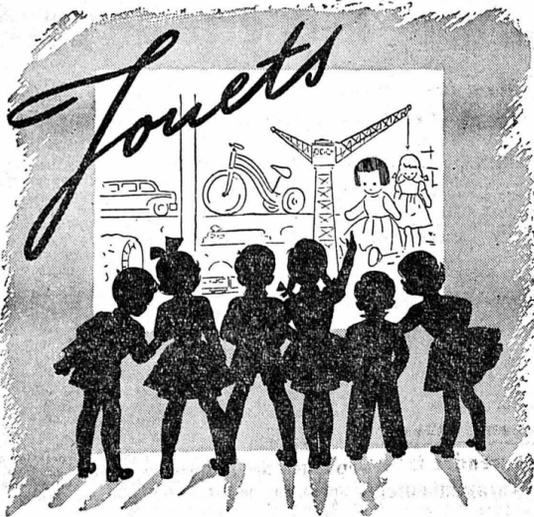
— Etait-elle sûre d'elle ou sûre de lui? Elle ne souriait pas pour l'accueillir. Elle questionnait déjà: — Vous avez d'autres bagages? — Non! Maigret n'avait que son sac à soufflets, en gros cuir culotté et il le portait lui-même, malgré son poids. Le train n'avait laissé sur le quai que des voyageurs de troisième classe qui avaient déjà disparu. La jeune fille tendait son ticket de quai à l'employé, qui la regarda avec insistance. — Dehors, elle reprit sans embarras: — J'ai d'abord pensé à vous préparer une chambre à la maison. Puis j'ai réfléchi. Je suppose qu'il vaut mieux que vous descendiez à l'hôtel. Alors, j'ai retenu la meilleure chambre à l'Hotel de la Meuse... Ils avaient à peine parcouru cent mètres dans les petites rues de Givet que déjà tout le monde se retournait sur eux. Maigret marchait lourdement, en trainant sa valise à bout de bras. Il essayait de tout observer: les gens, les maisons et surtout sa compagne. — Quel est ce bruit? questionna-t-il en entendant une rumeur qu'il ne parvenait pas à identifier. — La Meuse en crue, qui bat les piles du pont... Il y a trois semaines que la navigation est à rée... En débouchant d'une ruelle, on découvrait soudain le fleuve. Il était large. Ses rives étaient imprécises. Le flot brun, par endroit, s'étalait

sur les prairies. Ailleurs, un hangar émergeait de l'eau. Cent péniches pour le moins, des remorqueurs, des dragues étaient là, serrés l'un contre l'autre, formant un vaste bloc. — Voici votre hôtel... Il n'est pas très confortable... Désirez-vous vous arrêter pour prendre un bain?... C'était ahurissant! Maigret était incapable de définir son impression. Jamais, sans doute, une femme n'avait autant éveillé sa curiosité que celle-ci, qui restait calme, sans sourire, sans essayer de paraître jolie, et qui tapotait parfois ses narines de son mouchoir. Elle devait avoir entre vingt-cinq et trente ans. Beaucoup plus grande que la moyenne, elle avait une charpente solide, une ossature qui enlevait toute grâce à ses traits. Des vêtements de petite bourgeoisie, d'une extrême sobriété. Un maintien calme, presque distingué. Elle avait l'air de recevoir. Elle était chez elle. Elle pensait à tout. — Je n'ai aucune raison de prendre un bain. — Dans ce cas, voulez-vous venir tout de suite à la maison? Donnez votre valise au garçon... Garçon! Portez cette valise au 3... Monsieur viendra tout à l'heure... Et Maigret pensait en l'observant du coin de l'œil: — Je dois paraître idiot! Car il n'avait quand même rien d'un petit garçon! Si elle n'était pas mièvre, il était deux fois plus large qu'elle et son gros pardessus lui don-

— Si vous n'acceptez pas de vous occuper de nous, nous sommes perdus, mes parents et moi, ce sera la plus odieuse erreur judiciaire... Maigret avait pris quelques notes résumant son récit. Une histoire de famille assez embrouillée. Les Peeters, qui tenaient une épicerie à la frontière belge... Trois enfants: Anna, qui les aidait dans leur commerce, Maria, qui était institutrice et Joseph, étudiant en droit à Nancy... Joseph avait eu un enfant d'une jeune fille du pays... L'enfant avait trois ans... Or, la jeune fille avait soudain disparu et on accusait les Peeters de l'avoir tuée ou de la séquestrer... Maigret n'avait pas à se mêler de cela. Un collègue de Nancy était sur l'affaire. Il lui avait télégraphié et en avait reçu une réponse catégorique: — Peeters archicoupable stop Arrestation prochaine. Cela l'avait décidé. Il arrivait à Givet, sans aucune mission, sans titre officiel. Et, dès la gare, il tombait sous la tutelle de cette Anna, qu'il ne se lassait pas d'observer.

à rebrousse-poil, soulevait l'eau à des hauteurs inattendues et créait de vraies vagues. — Il était trois heures de l'après-midi. La nuit s'

Par économie, achetez vos



Grands magasins
AUX Amourins
NEUCHÂTEL

Le plus grand choix aux plus bas prix

MADEMOISELLE
Charlotte Jeanneret

Lingère diplômée
Lingerie sur mesure. Fine et ordinaire
Dames et messieurs
Entreprise de trousseaux - Incrustations
Jours à la main - Transformations
Dlme 15, la Coudre ou Case 383, Neuchâtel 1
Tél. 5 72 48



NETTOYAGE ET ENTRETIEN de votre
ARGENTERIE
VERRERIE ET TOUS METAUX

Le nouveau
CHIFFON

imprégné et lavable
sans poudre, ni crème,
25 x 30 cm. Fr. 1.90
30 x 35 cm. Fr. 2.75
En exclusivité chez

Hollberger
& Co
PLACE DU MARCHÉ - NEUCHÂTEL

Escompte 5% S.E.N. & J.

Une lustrerie
de bon goût

Un appareil électrique
de qualité

s'achètent chez

Voillomenet
& C^o S.A.
ELECTRIQUES
INSTALLATIONS NEUCHÂTEL

La droguerie

S. WENGER

Seyon 18 - Grand-Rue 9
NEUCHÂTEL

vous offre

ses eaux de Cologne, coffrets,
parfums, poudres, liqueurs,
etc., pour vos cadeaux de
Noël et Nouvel-An.
VOIR VITRINES



Pas de fête
de famille sans

BOUVIER

Champagne
et grand vin champagnisé

Neuchâtel

Cafés ————— 3 sortes parfaites

Grands Jours ————— tasse très pure, grand arôme
250 gr. Fr. 3.05

Comptoir ————— tasse très fine, arôme puissant
250 gr. Fr. 2.80

Afbel ————— tasse fine, corsé fort, bouquet agréable
250 gr. Fr. 2.45

Ces trois sortes sont sans acidité.
5% Timbres S.E.N. & J.

ZIMMERMANN S. A.
Epicierie fine et spécialisée
dans les cafés depuis 113 ans

Meubles de style et modernes

Restauration
de meubles anciens

Fabrication consciencieuse
Toutes réparations soignées

ÉBÉNISTERIE DES ISLES

A. PETITPIERRE AREUSE
Tél. No 6 42 38
On cherche à domicile

« Ford » 11 CV.
modèle 1938-1939, cinq
pneus à 70%, chauffage,
aux prix de 1000 fr.
Tél. 5 83 89.



Pour le ski

Quelques articles intéressants

Pour dames

VESTES de ski popeline imperméabilisée, réversible 49.-

PANTALONS de ski façon sauteur en gabardine ou en drap 69.- 49.- 39.50

APRÈS-SKI en flanelle et gabardine gris, bleu et noir 69.- 59.- 39.50

Pour hommes

VESTES de ski popeline imperméabilisée teintes modernes et pratiques . . . 59.- 49.- 39.50

PANTALONS sauteur gabardine et drap 69.- 59.- 48.-

Pour enfants

VESTES de ski popeline imperméabilisée depuis 24.50

VESTES réversibles lainage écossais et popeline imperméabilisée depuis 39.50

PANTALONS de 3 à 16 ans norvégiens et fuseaux, 5 ans + 1.50 par taille 18.90

Grand choix de gants norvégiens et imperméables, chaussons de sport, pullovers sport, etc.

AUX **2** PASSAGES

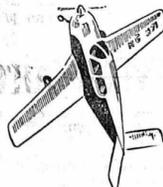
Serviettes

Sacs d'école



Articles
de qualité
à prix
avantageux

BIEDERMANN
NEUCHÂTEL



Modèles réduits
d'avions, moteurs,
hélices, réacteurs

Baillo d. A.
Neuchâtel

MARC
de pinot rouge
CHATENAY

Radio LORENZ

« Super Medium », trois longueurs d'onde, appareil neuf ayant été pris en paiement. Prix de vente au magasin 590 fr., cédé à 500 fr. Téléphoner au 7 81 10 ou demander l'adresse du No 994 au bureau de la Feuille d'avis.

Un cadeau simple mais combien agréable : une
DESCENTE DE LIT
grand choix depuis
Fr. 15.-
SPICHIGER
6, Place-d'Armes
la Maison spécialisée qui vous offre la garantie d'un siècle et demi d'existence.

Enregistreurs
sonores
à vendre

deux appareils enregistreurs WEBSTER, parfait état, complets avec micro, réserve de fil. S'adresser au (038) 9 21 72.



Cristaux
avantageux
BERNARD

TROUVÉ

un immense choix de fondants aux Magasins Meter S.A. qui donnent les timbres d'escompte. Pensez-y lors de vos achats.

OFFREZ UN

stylo à bille

Biro-Citizen . . . 2.60
» -Junior . . . 2.60
» -Minor . . . 2.60
Eversharp . . . 7.80
Biro-Standard . 7.50
Paper-Mate . . . 7.50
Klip-O-Matic . . 7.50

PAPETERIE
Bickel
NEUCHÂTEL

Pour vos repas de fêtes

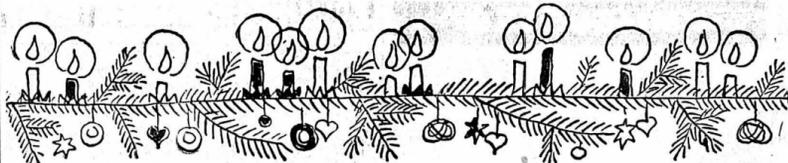
Vol-au-vent garnis
Pâtés froids
Ramequins
Vacherins glacés à la mandarine
Bombes glacées
Tourtes et bûches

chez

Walder

Confiseur
Tél. 5 20 49
CROIX-DU-MARCHÉ - NEUCHÂTEL

Nous livrons le dimanche et le jour de Noël



A notre grand rayon

TOUT POUR L'ENFANT

Nos superbes
manteaux

POUR BABY
très avantageux

Quelques exemples

Manteau bébé

coupé dans un superbe pure laine, dos droit froncé, avec capuchon rouge, marine, beige,
Grandeur 40 à 55 Grandeur 40

39.-

+ Fr. 3.- par taille

Manteau marin parisien

pour filles ou garçons, doublé de flanelle rouge, chaude. Grandeurs 2 à 6 ans Grandeur 2 ans . .

49.-

+ Fr. 3.- par taille

Ravissant manteau

droit, velours de laine, belle qualité, se fait en beige ; col et garniture en velours brun,

Grandeur	55	50	45	40
	75.-	69.-	65.-	59.-

POUR LES FÊTES!

Jolies robettes

en écossais sanforisé, garnies deux poches et franges, col blanc.
Grandeur 40

14.50

+ Fr. 1.- par taille

A notre rayon « Tout pour l'enfant » au deuxième étage

AU LOUVRE
La Nouveauté SA
NEUCHÂTEL





SUGGESTIONS pour vos cadeaux DE NOËL

- Une jolie parure lingerie
- Une élégante chemise de nuit
- Une charmante liseuse
- Un confortable pyjama
- Des gants pratiques ou élégants
- Une superbe écharpe de soie
- Des beaux bas
- De ravissants mouchoirs

LE TOUT A DES PRIX TRÈS INTÉRESSANTS

Savoie-Petitpierre S.A.

Rue du Seyon - Neuchâtel



BOTTES

doublées chaudement, semelles de caoutchouc ou de crépe, brun ou noir

Fr. 49.80

J. KURTH S.A.

NEUCHÂTEL

A TRAVERS LE MONDE

Porté disparu depuis de nombreuses années un soldat français rentre dans son village ... où il trouve sa femme remariée

René Guérin, de Lenclouire (Vienne) avait épousé Germaine Loullier. Mobilisé en 1939, il fut fait prisonnier. Un moment, il donna de ses nouvelles à sa femme, à sa vieille mère et à sa sœur; puis, brusquement, il cessa d'écrire.

Longtemps, on ne voulut pas croire à sa mort. Mais, la libération survenue, René Guérin ne devait jamais donner aucun signe de vie. Le bruit courut alors qu'il avait été tué à Stuttgart.

Sa famille le croyant réellement disparu, le 28 octobre 1947 le tribunal civil de Châtellerauld rendait un jugement: René Guérin était déclaré mort pour la France et son nom figurait bientôt au bas de la liste des enfants de Lenclouire tombés pour la patrie, sur le monument aux morts du chef-lieu de canton. Et, en 1948, Mme veuve René Guérin se remariait.

Or, le 10 avril 1952, une véritable bombe éclatait à Lenclouire: par lettre recommandée, René Guérin faisait savoir à sa femme qu'il était vivant en Allemagne. Il réclamait sa part de l'héritage familial et indiquait son adresse outre-Rhin.

Un nouveau jugement fut bientôt rendu qui redonnait la vie à celui qu'on avait rayé précédemment du nombre des vivants. Et hier matin la nouvelle de son arrivée se répandit dans le village.

Une triste odyssée

René Guérin a bien voulu confier au correspondant de l'«Aurore», à Poitiers, sa triste odyssée:

— Etant prisonnier, dit-il, j'ai écrit à ma femme, à ma mère et à ma famille. Et puis, un jour, je reçus une carte anonyme mettant en cause la conduite de mon épouse. J'ai alors décidé de ne plus jamais revoir ma femme et, comme j'avais eu une petite brouille avec ma famille, j'ai cessé brutalement de lui envoyer de mes nouvelles. Mais le café vint, et un jour j'envoyai de nouveau une lettre. Aucune réponse... Une deuxième lettre, puis une troisième. Toujours pas de réponse. Je me crus abandonné! Les jours, les mois passèrent. Toujours le silence. Je demandai alors une carte de travailleur étranger et trouvai un emploi dans une papeterie, près de Munich. En 1946, je tentai une nouvelle démarche auprès du consulat à Munich, mais je ne fus pas écouté. Je n'avais pas suffisamment de papiers prouvant mon identité exacte, et l'on me refusa mon rapatriement. Une fois de plus, je perdis courage et je fis le mort. C'est en 1952 que je décidai à nouveau d'écrire par lettre recommandée cette fois. J'obtins enfin une réponse: on m'apprenait que j'étais mort à Stuttgart! La suite, vous la connaissez... Tout est changé pour moi: ma femme est remariée, ma situation est brisée! Je ne demande plus qu'une chose: travailler et oublier.

Mais maintenant que René Guérin, officiellement «ressuscité», est rentré chez lui, une question se pose: quelle décision va être prise pour le second mariage de sa femme? Peut-être être considéré comme valable?

Après deux ans et demi de luttes acharnées

Le bilan de la guerre de Corée

Les pertes alliées et communistes s'élèvent à plus de deux millions d'hommes

NEW-YORK, 15. — Du correspondant de l'A. T. S.:

Si l'on fait le bilan de la guerre menée depuis 2 ans et demi, en Corée, on constate que les troupes de l'O.N.U. et les forces sud-coréennes possèdent des effectifs analogues à peu près à ceux de leurs adversaires communistes. L'effectif des troupes alliées atteint environ 450,000 hommes. Au cours des derniers mois, en exécution d'un programme d'entraînement intensif, les effectifs des troupes sud-coréennes ont été augmentés de 50,000 hommes et atteignent aujourd'hui 450,000, de sorte que le haut-commandement américain dispose de 900,000 hommes. Le nombre des troupes communistes en Corée est évalué à 1 million.

Les troupes sud-coréennes occupent environ le 60% du front tandis que les Américains et les soldats des autres nations anticommunistes se partagent le 40% qui reste. Le général Eisenhower se propose, dès qu'il aura été officiellement élu président des Etats-Unis, d'incorporer aux troupes une partie des 1 million 200,000 Sud-Coréens, après avoir permis à leur permettre de remplacer partiellement les effectifs des troupes alliées.

Les communistes ont plus d'avions que les Alliés

Tandis que les troupes terrestres des deux parties disposent de forces à peu près équivalentes, les communistes, en ce qui concerne l'aviation, disposent quant au nombre des appareils, d'une supériorité d'environ 40%. Selon les évaluations du Q. G. américain, les communistes ont 2500 appareils à disposition. Cependant, tous ne sont pas engagés dans la bataille. En face de leurs adversaires, les alliés possèdent 1800 avions, dont 1200 sont à la disposition des troupes d'aviation de l'armée stationnée sur le continent, tandis que 600 appareils dépendent de la marine et sont stationnés sur deux porte-avions.

Jusqu'ici, les Alliés ont perdu 1254 appareils, c'est-à-dire presque le double des pertes enregistrées par l'aviation communiste qui, selon des évaluations, aurait enregistré la perte de 750 avions. La raison de cette énorme différence

est due au fait que les Alliés et notamment l'aviation militaire américaine, fait intervenir ses appareils contre les armées terrestres de l'adversaire, tandis que les communistes n'emploient leurs avions que contre les attaques aériennes et n'ont entrepris eux-mêmes aucune attaque aérienne directe.

Un bilan tragique

L'aviation américaine a tenu un registre très complet des dégâts causés par ses appareils lors des attaques effectuées depuis le début de la guerre, ainsi que des victimes dues à ses bombardements et à ses assauts. 181,000 soldats communistes ont été tués ou blessés, 62,400 canons ennemis ont été détruits, ainsi que 1270 tanks et 9000 wagons de chemins de fer chargés de matériel de guerre, 89 dépôts de matériel, 883 ponts, 1361 bâtiments, 920 tunnels et 10 usines hydro-électriques ont été également détruits.

Les forces navales

La puissance navale dans les eaux coréennes est presque exclusivement américaine et britannique. Elle compte environ 300 gros navires de guerre et suffisamment de canots de débarquement pour permettre à tout un régiment, entièrement équipé et armé, de procéder à une vaste opération de débarquement.

Dépenses énormes

Les dépenses de la guerre de Corée sont énormes. Elles sont pour ainsi dire uniquement supportées par les Etats-Unis. Les dépenses intéressant directement la conduite de la guerre sont élevées jusqu'à 15 milliards de dollars.

Les pertes alliées

Les pertes américaines en hommes s'élèvent à 128,000, celles des autres alliés à 11,000 et celles des Sud-Coréens à 155,000. Ces dernières sont très élevées en raison du fait que les Sud-Coréens ont dû supporter le premier choc de l'assaut communiste alors que leur armée était entièrement désorganisée et manquant de matériel et d'équipement. Les pertes communistes ont évaluées par les Alliés à 1,800,000 hommes.

La situation économique de l'Europe est stationnaire

L'inflation a diminué, mais la production est stagnante et les balances de paiement restent en déséquilibre

Le 4me rapport de l'O.E.C.E. étudie la situation économique actuelle des pays membres et — pour la première fois — des Etats-Unis et du Canada.

En ce qui concerne la situation économique de l'Europe, la recrudescence de l'inflation que l'on constatait au printemps dernier a nettement diminué. La baisse générale de l'indice des prix est la marque de ce retournement de tendance. Cependant, le danger est sous-jacent, car l'arrêt de l'inflation, dans certains pays, provient uniquement d'un recul des exportations.

Certaines caractéristiques sont communes aux économies des divers pays de l'Europe occidentale.

1. La production est stagnante.
 2. Des tendances inflationnistes ou déflationnistes font obstacle à des progrès réguliers dans l'assainissement des finances intérieures.
 3. La balance des paiements reste en déséquilibre.
 4. Presque tous les pays accusent de graves déséquilibres à l'égard de la zone dollar.
- Enfin, le processus de libération des échanges intra-européens est interrompu.
- Pour l'ensemble des pays membres, on prévoit un accroissement de la production — de l'ordre de 2,5% — plus faible en 1952-1953, mais plus marqué en 1953-1954.
- La plupart des pays prévoient pour 1953-1954 un équilibre plus ou moins réalisé de leur balance des paiements avec l'Europe et le reste du monde, par réduction des importations. Ils prévoient également une baisse des exportations.
- Le déficit-dollar de l'Europe**
- En totalisant les prévisions des différents pays relatives à la balance dollar — et compte tenu des ventes «off shore» — le déficit dollar de l'Europe qui atteignait 3,5 milliards de dollars en 1951, sera de 2,1 milliards de dollars en 1953 et de 1,9 milliard de dollars au cours de l'année fiscale 1953-1954, à la suite d'une baisse des importations et d'une baisse plus faible des exportations.
- Le rapport constate, dans la partie réservée aux recommandations, que la situation de l'Europe n'est pas satisfaisante et que son économie est stationnaire. Il recommande une politique plus audacieuse d'expansion de la production. Pour rendre l'Europe indépendante du dollar dans un système mondial d'échanges et de paiements, il faut que le Vieux continent vive selon ses moyens, tout en s'attachant à maintenir la stabilité intérieure. Des investissements s'imposent dans les industries essentielles.
- Les systèmes fiscaux et monétaires ne sont pas adéquats à ces objectifs. Poursuivi le rapport, qui préconise une discrimination dans le choix des méthodes pour éviter une déflation générale. Certains prix sont trop bas, ce qui entraîne une consommation trop grande ou une production trop basse (charbon et produits alimentaires). Il faut rechercher une expansion sélective de la production, une politique de souplesse en matière de prix et une politique fiscale et des salaires tenant compte non seulement du critère social, mais favorisant les objectifs de l'O.E.C.E.
- Le rapport insiste en conclusion sur la nécessité de la coopération en vue de réaliser un marché commun du monde occidental et rappelle que des progrès durables ne pourront être réalisés que si les différents gouvernements prennent nombre de mesures délicates affectant des intérêts particuliers.

Aux Docks Biscuits fins

Un très beau choix depuis 1.50 la livre

TEMPLE-NEUF 10 TEL. 5 34 85

PAQUETAGES DE FETE



Pour les décorations de fin d'année

NOUVEAUTÉS AMÉRICAINES:

NEIGE ARTIFICIELLE

en boîtes sous pression pour gicler

PLAQUES DE GLACE

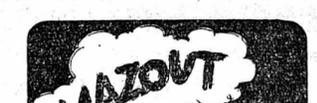
de toutes épaisseurs

OUATES DIAMANTÉES

M. THOMET

Ecluse 15 - NEUCHÂTEL

HUILES DE CHAUFFAGE



M. SCHREYER

COMBUSTIBLES

DuPeyrou 3 Tél. 5 17 21

Rissoles à la viande et gâteaux aux fruits

Boulangerie Côte 68 A. Strüby Tél. 5 29 74

L'heureuse idée pour le chez-soi...

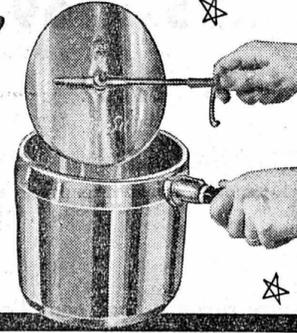
Flex-Sil

la marmite à vapeur

sans joint de caoutchouc!

Remarquez le couvercle extraléger et souple... la fermeture hermétique instantanée... la sécurité totale (2 soupapes)... le fonctionnement ponctuel...!

1/2 de million de références en Suisse



- 4 modèles pour ménages, selon grandeur, de 74.90 à 144.55, livre de cuisine comprise.
- Cuisiner plus vite chaque repas
- Bien manger: arôme et vitamines
- Se rembourser en moins d'un an par l'économie de gaz ou d'électricité.

DEPOSITAIRES RÉGIONAUX:

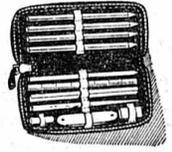
- NEUCHÂTEL: Aux Armonrins S.A. / Béguin & Ferrin, place Parry
 - PESEUX: Beck & Cie
 - COUVET: J. Simonin, quincaillerie
 - MOTIERS: Monnet frères, quincaillerie
- D'autres adresses de revendeurs par GROSSENBACHER, Société commerciale par actions, LAUSANNE, Ile Saint-Pierre, tél. (021) 22 37 32



Couverts argentés et inoxydables

Baillole & Co NEUCHÂTEL

L'indispensable de l'écolier...



Plumiers de qualité

BIEDERMANN Neuchâtel

LES SPORTS

ECHECS Tourni éclair romand à Yverdon

(c) Dimanche, à l'hôtel du Port, à Yverdon, s'est disputé le tournoi romand dit « Coupe de Noël ».

Ce tournoi organisé par le club d'échecs d'Yverdon, qui s'est disputé pour la première fois, était composé comme suit: 7 tours de 50 coups; les 20 premiers coups en 15 secondes chacun et les 30 coups suivants en 30 secondes chacun. Le tournoi était divisé en deux classements, soit: un challenge interclubs et un classement individuel.

Pour le classement interclubs, le classement était le suivant:

1. Yverdon, 16 points; 2. Lausanne amateur, 14; 3. Fribourg, 13 (48.7); 4. Genève amateur, 13 (46.2); 5. Lausanne-Central, 12; 6. Joueurs d'échecs Lausanne, 11; 7. Echiquier romand Genève, 10; 8. Gorgier, 9 1/2 (29); 9. La Sarraz, 9 1/2 (28.10).
- Et pour l'individuel il se donne comme suit:

1. Donath fils, Yverdon, 5 1/2 (23.2 p.); 2. Lassueur fils, Yverdon, 5 1/2 (21.6); 3. Beetschen, Lausanne amateur, 5 1/2 (21.4); 4. Barbelris, Fribourg, 5 (22.2); 5. Junga, Amateur Genève, 5 (20); 6. Vernaud, Yverdon, 5 (16); 7. Göttschin, Lausanne amateur, 4 1/2 (19.9); 8. André, Joueurs d'échecs Lausanne, 4 1/2 (18.5); 9. Striberni, Yverdon, 4 1/2 (18); 10. Chaboz, Lausanne amateur, 4 1/2 (16.9); 11. Amérod, Yverdon, 4 1/2 (15.4); 12. Mérinot, Lausanne amateur, 4 (16.7); 13. Peter, Fribourg, 4 (16.4); 14. Pahud, Yverdon, 4 (15); 15. Dubois, Club d'échecs Lausanne, 4 (14.3); 16. Roullier, Amateur Genève, 4 (14.1); 17. Hanhart, Joueurs d'échecs Lausanne, 4 (14); 18. Noverraz, Joueurs d'échecs Lausanne, 4 (13.9); 19. Châtelain, Gorgier, 4 (12.7); 20. Péclard, Amateur Genève, 4 (12.1); 21. Weber de Weck, Fribourg, 4 (10.1); 22. Perrin, Echiquier Romand Genève, 3 1/2 (16.3); 23. Lassueur, Joueurs d'échecs Lausanne, 3 1/2 (15.2); 24. Lambach, Joueurs d'échecs Lausanne, 3 1/2 (13.6); 25. Bravand, Yverdon, 3 1/2 (13.6); 26. Oberon, Fribourg, 3 1/2 (13.3); 27. Chapuis, Echiquier Romand Genève, 3 1/2 (13.1); 28. Duc, Yverdon, 3 1/2 (12.6); 29. Ott, La Sarraz, 3 1/2 (12.2); 30. Cadoux, Amateur Genève, 3 1/2 (11.1); 31. Gilléron, Gorgier, 3 (12.5); 32. Fignat, Yverdon, 3 (10.8); 33. Pittin, Yverdon, 3 (10); 34. Wirthli, Fribourg, 3 (9.5); 35. Perrin, Echiquier Romand Genève, 3 (8.8); 36.

Berset, Echiquier Romand Genève, 3 (8.7); 37. Vannoz, La Sarraz, 3 (8.2); 38. Chaubert, La Sarraz, 3 (7.7); 39. Opatchak, Yverdon, 3 (6.7); 40. Buchs, Fribourg, 2 1/2 (7.9).

TENNIS DE TABLE Neuchâtel IV - Bienne II, 5-4

(sp) Comptant pour le second tour de championnat, Neuchâtel IV, en série C (Ruprecht-Bahys-Stelz) a battu Bienne II par le score de 5 à 4.

Après avoir battu Bienne, le Locle, Gernier et Couvet au premier tour, c'est-à-dire sans connaître aucune défaite, Neuchâtel IV se trouve très bien placé en tête de son groupe et semble d'ores et déjà promu pour la finale d'association dont le vainqueur sera qualifié pour les finales nationales qui se disputeront cette saison à Mannedorf.

AUTOMOBILISME Le champion suisse

Voici comment se présentent les classements du championnat suisse automobile 1952:

Catégorie tourisme (neuf classés): 1. Quax, 398,907 p.; 2. Ernest Seiler, Romanshorn, 397,390; 3. Marcel Massara, Zollikofen, 396,925, etc.

Catégorie sport (dix-sept classés): 1. H. de Tscherner, Berne, 300 p.; 2. Arthur Heuberger, Goldach, 300 p.; 3. Robert Fehlmann, Genève, 299,374 p., etc.

Catégorie course (huit classés): 1. Rud. Fischer, Zurich, 300 p.; 2. Walter Meier, Zurich, 295,359 p.; 3. Max de Terra, Zollikofen, 290,927 p., etc.

720 kilomètres à l'heure?

L'Américain Abe Jenkins, qui a figuré déjà à maintes reprises sur les tables des records du monde, prépare actuellement une voiture avec laquelle il compte réaliser, à Salt Lake City, une moyenne de 724 kilomètres à l'heure. Cette voiture est munie d'un moteur d'aviation «J. 34», qui développe 3000 CV.

Tout bon jour s'achève au **Corsaire!**

L'engraissement scientifique des dindes de Noël

On utilise une drogue miraculeuse venue des Etats-Unis, nommée «aureomycin compound» pour engraisser des milliers de dindes irlandaises pour le traditionnel repas de Noël des Britanniques.

Les experts agricoles estiment que 80% des éleveurs de dindes d'Irlande utilisent cette drogue, pour que leurs bêtes soient magnifiquement grasses au moment du sacrifice.

Le professeur E. J. Sheehy, qui a examiné les effets de l'aureomycin compound à l'Ecole d'Agriculture Albert, de Dublin, a déclaré que l'usage de la drogue entraînait un gain de poids de 10% en dix semaines, chez les sujets observés.

Quant aux experts, ils affirment que les ménagères ne pourront reconnaître si la dinde qu'elles achètent a été droguée ou non. Car sa chair ne sera rien de différente de celle des volailles qui auront été nourries «normalement».

Un dense réseau de stations-service



La valeur d'une marque de voiture automobile se mesure non seulement à ses qualités techniques — celles de la 6 CV. VW sont journellement mises en évidence des centaines de milliers de fois, dans le monde entier — mais aussi à la qualité et à l'ampleur de son service à la clientèle. Dans tous les domaines, le service VW est exemplaire. Entre autres,

Agence VW, garages :

- BRIGUE-NATERS: Em. Schweizer
- BUÛLE: F. Gremaud
- CORTAILLOD: A. Bindith
- CUARNENS: Jules Chappuis
- DELÉMONT: Le Ticle S. A.
- DÜDINGEN: M. Boschung
- FRIBOURG: A. Gendre
- GENÈVE: Ch. Hoffer & Fils
- GENÈVE: M. Desjardes
- GENÈVE: Cornavin S. A.
- LA CHAUX-DE-FONDS: H. Stich
- LAUSANNE: de Montchoisi S. A.



plus de 100 stations suisses spécialisées et parfaitement outillées sont constamment à la disposition des propriétaires VW pour un service impeccable et rapide.



Autre avantage considérable: le tarif à prix fixes VW pour réparations, travaux de service et pièces de rechange!

Divers modèles, depuis Fr. 5930.- y compris chauffage et dégivreur

plus de 100 stations-service VW à votre service

Dans tous les pays européens, le service VW est pareillement organisé.

en Suisse



SENSATIONNEL!
Le ferroxcube «PHILIPS»
est très efficace contre les perturbations radiophoniques
Renseignements et démonstrations
L. Pomey RADIO-MÉLODY
FLANDRES 2 NEUCHÂTEL

Un lot superbes
MILIEUX
moquette laine à
Fr. 160.-
BENOIT
Maillefer 20
Tél. 5 34 69

De magnifiques cadeaux



Elexa
NEUCHÂTEL

Jusqu'à Noël

VENTE de porcelaines peintes à la main par Suzanne Urwyler, chez

Madame LADINE, Hôpital 11

Pour les commandes, prière de s'adresser à l'atelier, 10, Coq-d'Inde, Neuchâtel)



Litres 4 5 6,5
79.- 83.- 88.- 5 %

BEGUIN & PERRIN
à la ménagère
NEUCHÂTEL
2 PLACE PURRY

olivetti

Cadeaux appréciés

- Cognac Ruffignac *** coffret avec deux verres 29.-
 - > Rémy Martin V.S.G.P. magnum 58.-
 - > Martell 60 ans d'âge, bouteille en cristal ciselé et coffret intérieur satin 115.-
 - Armagnac Château Labarthe bouteille basquaise de Fr. 19.50 à 72.-
 - > Clos des Ducs petite bonbonne en osier 26.-
 - Liqueurs douces diverses
 - > Amphores majoliques 20.-
 - > Bols, amphore Hollandais dans belles lanternes forgées 16.50
 - > dans beaux livres porcelaine Flacons plats de Fr. 16.- à 25.-
 - > Coffret de cellophane Segov 11.80
 - > Marc 3 Châteaux (même emballage) 13.10
 - > douce André, flacons ronds et plats de Fr. 6.- à 10.50
 - > douce Grand Marnier de 11.- à 46.-
 - Kirsch petite bonbonne en osier de 13.50
 - > Zoug, bouteille ovale 13.50
 - > V. L. G. très vieux, bouteille carrée 12.50
 - Framboise de la Forêt Noire de Fr. 11.20 à 20.30
 - Raspail vieille liqueur française 17.80
- En plus un choix de 140 variétés de spiritueux et liqueurs douces suisses et étrangères.

ZIMMERMANN S. A.
Epicerie fine et spécialiste des vins et liqueurs.

A l'occasion des Fêtes
la BOUCHERIE-CHARCUTERIE
CHAUTEMS
AUVERNIER
vous recommande :

Ses délicieux fumés :

- Palettes
- Filets de porc
- Jambons
- Jambons roulés
- Noix de jambons

Ses langues de bœuf fraîches

Son grand choix en :

- Rôtis de bœuf, veau et porc
- Rognonnades de veau
- Quenelles de veau
- Ris et cervelles de veau
- Charcuterie fine
- Poulets et poulardes

et ses fameux

- Saucissons et saucisses au foie

TELEPHONE 8 21 42

Quand on les passe ensemble
Chaque année se ressemble



Petits cadeaux appréciés
Gilets, jupes ou chemisiers
Komptent la monotonie
Des ans font une symphonie

Connu pour son choix

Suyé-Prêtre

NEUCHÂTEL

vous servira bien

faire plaisir



Après Ski

35605-49698: Botte après-ski pour dames, cuir brun ou rouge, fermeture-éclair latérale, chaudement doublé, fabrication californienne, semelle caoutchouc spéciale
29⁹⁰

73605-69585: Botte courte pour dames, après-ski en daim noir ou brun, galoché cuir, chaudement doublé laine imit. agneau, semelle intercalaire flexible recouverte et semelle caoutchouc antidérapante.
32⁹⁰

74965-49076: Moderne après-ski en pourdames, en cuir calf brun ou noir, chaudement doublé, semelle isolante cello-crêpe légère et très confortable.
32⁹⁰

Bata
Faubourg du Lac 2, Neuchâtel

LAITONS CUIVRES ARGENTERIE ÉTAINS BOIS

NOUS AVONS POUR VOUS
DES MILLIERS DE
CADEAUX

Schinz
NEUCHÂTEL
10, RUE ST MAURICE

LA MAISON DU CADEAU INÉDIT

PORCELAINES FAÏENCES CRISTAUX CÉRAMIQUES

Tout nouvel abonné pour 1953 à la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL recevra le journal gratuitement

dès ce jour et jusqu'au 31 décembre 1952

Pour souscrire un abonnement, il suffit de remplir le bulletin ci-dessous et de nous l'envoyer sous enveloppe non fermée, affranchie de 5 ct.

Détacher ici
Le soussigné s'abonne à la « Feuille d'avis de Neuchâtel » dès ce jour

- * à fin janvier 1953 Fr. 2.70
- * à fin mars 1953 Fr. 7.75
- * à fin juin 1953 Fr. 15.25
- * à fin décembre 1953 Fr. 30.-

* Bliffer ce qui ne convient pas

(Le montant peut être versé sur notre compte postal IV. 178 jusqu'au 10 janvier 1953, passé cette date, il sera

prélevé par remboursement postal.)

Signature :

Adresse complète :

Un grand vermouth

NOBLESSE

blanc et rouge

Les commerçants de la Côte neuchâteloise vous disent: « Joyeux Noël »

Offrez-LUI le meilleur



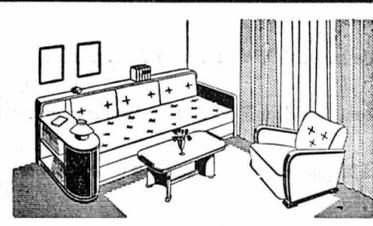
HOOVER
Le Hoover que vous avez choisi, vous sera livré à la date désirée par n'importe lequel de nos représentants autorisés
Appareils Hoover S.A., Claridenhof/Besthovenstrasse 20, Zurich.

BECK & Cie - PESEUX
Installations modernes de cuisines et de buanderies

L'utile et l'agréable...
TOUT est sur place à portée de votre bourse

Les négociants de Pesieux et Corcelles-Cormondrèche sont là pour vous servir. Tous tiennent l'assortiment des articles dont vous avez besoin.

Il suffit de faire confiance à votre fournisseur local. Le choix et les prix vous en convaincront
F.N.S.D., la Côte.



Le joli studio ci-contre donnera à votre intérieur un aspect de bien-être et de confort
Beau choix chez

J. Skrabal S.A.

MEUBLES PESEUX

ZIMMERMANN S.A.
Cent treizième année

a beaucoup d'articles qu'on ne trouve pas ailleurs
D'abord ses **cafés rôtis** son choix bien complet
d'articles fins dans les bonbons au chocolat — pralinés
dans les conserves de toutes espèces
les vins liquoreux les liqueurs fines et courantes dans les vins

SERVICE A DOMICILE

Pendules de cuisine depuis 19 fr. 75

MEYLAN Horloger de précision
Pesieux - Tél. 8 11 48
Spécialiste des couverts de table

HIVERNAGE GRATUIT pour chaque bicyclette donnée à reviser
RÉPARATIONS - VENTE
Service « Vespa » et « Horex »

Tout pour le ski, service « KANDAHAR »

A. NIEDERHAUSER, CYCLES
Grand-Rue 32 - PESEUX - Tél. 8 15 31

Garage de la Côte
Jeannot & Cie
PESEUX - Tél. 8 23 85

Station service moderne
Le spécialiste du camion



Voici revenu le beau temps des fêtes de Noël et de Nouvel-An. Chacun songe aux étrennes dont il comblera parents et amis, mais la joie de donner est quelque peu amoindrie par les difficultés d'un choix que l'on veut heureux. Les localités viticoles et agricoles de la Côte se sont remarquablement développées commercialement et ses habitants n'ont plus besoin d'avoir recours à la ville.

Il n'est presque pas de vœux de Noël qui ne se puissent combler par les ressources locales. La paix, la bienveillance et la bonne volonté sont des produits de partout et qui ne nécessitent pas d'importations. Quant aux biens matériels par quoi s'expriment les sentiments du cœur au moment des fêtes, on les trouve aux excellentes adresses que donnent les annonceurs de cette page. Non seulement, il y a des produits spécifiquement campagnards qu'on ne saurait trouver nulle part plus authentiques. Mais, à la Côte neuchâteloise, il y a des représentants d'appareils et de denrées de provenances lointaines.

Ainsi donc sans quitter leurs villages, les habitants des communes suburbaines peuvent faire plaisir en même temps à leurs proches et à leurs amis qui leur fournissent sur place les cadeaux qui s'entasseront sous l'arbre au moment d'allumer les bougies...

Pour vos CADEAUX de FIN D'ANNEE comme toujours

Troyen ÉLECTRICITÉ

met à votre disposition un choix incomparable de lustrerie, appareils électro-ménagers, appareils de radio, etc.

CORCELLES - Tél. 8 14 68

ARRIGO & CIE
PESEUX
TÉLÉPHONE 8 13 61

Entreprise de bâtiments à forfait
Béton armé - Réparations en tous genres
Travaux publics - Carrelages - Revêtements

FOURRURES CHOIX QUALITÉ

Masur

CHATEAU 19 ~ PESEUX ~ TÉL. 8 14 73

Offrez un meuble !
Vous ferez toujours plaisir

Beau choix chez
Marcel GRANDJEAN
Tapissier - Décorateur

Grand-Rue 16 - Téléphone 8 18 60 - PESEUX
NOUS RESERVONS POUR LES FÊTES

A l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous recommandons nos vins de Neuchâtel

NEUCHÂTEL

Les Fils de Jules-Edouard CORNU
Cormondrèche

blancs et rouges, ainsi que nos spécialités en vins VAUDOIS et VALAISANS. Notre collection en vins de Bourgogne vous fera certainement plaisir, ainsi que nos vins MOUSSEUX et de DESSERT

Nous recommandons particulièrement notre excellent MARC d'Auvergnier et la PRUNE de nos vergers

DEMANDEZ NOTRE PRIX COURANT - Tél. 8 13 55

O. BOILLOD-DÜRIG
MERCERIE - BONNETERIE - PESEUX

Beau choix pour cadeaux de fêtes en tous genres
VOIR VITRINE

ENTREPRISE DE MENUISERIE

HENRI ARRIGO
RUE DE NEUCHÂTEL 37
TÉL. 8 12 24

A. ROSSIER & FILS

Electricité
Téléphone
PESEUX

Les travaux du Grand Conseil vaudois

Notre correspondant de Lausanne nous écrit :

Dernière semaine de session au menu des plus variés. La nouvelle loi sanitaire cantonale a passé sans encombre le cap des 2^{me} et 3^{me} lectures et avec elle, par conséquent les nouvelles dispositions légales sur l'exercice de la chiropraxie. Aux dires d'un député, chaud partisan de ce genre de thérapeutique, les chiropraticiens auraient l'intention d'ouvrir au chef-lieu une école « ad hoc ».

Placée de la sorte sous la surveillance de l'Etat, une telle institution dispenserait les étudiants chiropraticiens d'être au bénéfice d'un diplôme de masseur professionnel ainsi que l'a prévu la loi mise sous toit. De toute manière, il est heureux que le législatif ait codifié l'exercice, assez particulier, d'un art de guérir plutôt que de le voir pratiquer dans la clandestinité.

La vente des boissons alcooliques

Le parlement cantonal a mis également un sceau définitif au projet de loi qui modifie sur divers points la vente des boissons alcooliques dans le cadre de ce qu'on appelle la police des établissements publics. Les dispositions arrêtées combleront-elles des vœux plutôt contradictoires ?

En effet, pour stimuler la vente des vins, certains tea-rooms auront droit, désormais, d'en vendre. D'un autre côté, la clause du besoin (tant d'établissements publics à propor-

tion de la population) est maintenue.

Réponses à des motions

Disons encore quelques mots de certaines réponses ou explications que l'exécutif a été amené à donner à des motions ou interpellations. M. André Muret, leader du popisme vaudois s'était inquiété de savoir si peu avant le procès en diffamation jugé à Aigle, l'un des inculpés n'avait pas subi des sévices corporels de la part de certains agents de la Sûreté vaudoise.

Le ministre de la justice lui a répondu. Des enquêtes menées par ses services puis par le procureur général, il appert que l'inculpé-plaignant a été traité avec toute l'humanité voulue. Si les tâches de la police exigent de la fermeté, il lui est interdit d'user du passage à tabac et d'autres techniques de nature à provoquer des aveux spontanés.

Le très sensible M. André Muret reste inquiet comme devant. En style parlementaire, cela veut dire qu'il n'est pas satisfait du tout. Incontinent, il transforme sa motion en interpellation. Une commission l'étudiera. Souhaitons que le disciple de M. Staline en fasse partie. Sa contribution sur les méthodes des policiers idylliques en honneur de l'autre côté du Rideau de fer serait de nature à confondre une fois pour toutes les affreux « bourreaux » qui charcutent les pauvres délinquants de chez nous.

Un père conscrit que les « classes moyennes » d'Orbe et lieux circonvoisins ont envoyé siéger sous notre

couple cantonale souffre d'insomnie depuis que Jack Rollan a lancé sur le marché son « Bon Jour ». Dans une petite question adressée au gouvernement, cet honorable épanche sa bile. Lui aussi, souffre pour le gouvernement des flèches que notre amateur non conformiste décoche à l'autorité. Le gouvernement ne s'est pas donné le ridicule de prendre la chose au tragique. Au contraire, il a rendu des points à l'éditeur du « Bon Jour » en faisant savoir à son contempteur qu'ils seraient, au contraire, fort vexés si les sept sages du Château étaient les seuls à ne point fournir à leurs chers concitoyens des occasions de se dilater la rate.

A propos de mauvaise littérature étrangère

A propos de journal, dans une intervention plus sensée, un député popiste — instituteur dans le civil — s'en est pris à une certaine littérature étrangère destinée aux enfants et aux adolescents, d'un goût, d'une présentation, d'un style absolument ineptes.

Des mesures seront prises, lui promet-on en haut-lieu. La surveillance sera renforcée afin que certains périodiques disparaissent de la circulation. D'un autre côté, on verra à encourager mieux que par des paroles les journaux, revues paraissant chez nous qui ont pour dessein de recréer nos jeunes de une manière assez saine qu'intelligente.

La législature est terminée. Rendez-vous au printemps prochain, qui sera un printemps électoral.

B. V.

Le Théâtre romand a siégé à Lausanne

Notre correspondant de Lausanne nous écrit :

Alors que samedi, la Fédération suisse romande des Sociétés théâtrales d'amateurs se réunissait à Lausanne pour une journée placée à l'enseigne du travail et de l'étude, MM. Paul Pasquier, André Béard, Roland Joy nourrissaient des entretiens fondés sur la mise en scène des œuvres classiques et modernes et sur l'éducation du comédien ; le lendemain, c'était au tour des « auteurs dramatiques romands » de se donner rendez-vous en nos murs.

M. Geo Blanc a présenté le rapport d'exercice. L'effectif des membres demeure stable à 54. Leur activité est féconde. En ces dix dernières années, pas moins d'une centaine d'ouvrages scéniques, parmi lesquels 30 en trois actes, ont été donnés en première audition.

Pour le proche avenir, la Comédie de Genève montera « Isabelle Chevron », de Maurice Zermatten. A Paris, le Théâtre Antoine a inscrit à son répertoire « L'Heure éblouissante », d'Albert Verly, et l'on sait que le Théâtre du Jorat a mis à son affiche une œuvre nouvelle de Samuel Chevalier, « Le Silence de la Terre ».

Le concours interne a réuni neuf compétiteurs. Les suffrages sont allés à MM. Georges Hoffmann et Pierre Sabatier pour trois actes intitulés « J'ai régné cette nuit ».

M. Geo Blanc a prononcé l'éloge funèbre de l'écrivain chaux-de-fonnier, J.-P. Zimmermann.

Le président, M. Geo Blanc, a été confirmé dans ses fonctions. Le comité est formé ainsi : G. Hoffmann (Genève), vice-président ; F. Bernier (Lausanne), trésorier ; Berthe Vuillemin (Lausanne), secrétaire ; membres : Albert Verly, Jean Nicollier (Lausanne), Camille Hornung, Henri Tanner, Paul Charmond (Genève).

CHRONIQUE HORLOGÈRE

L'application du statut de l'horlogerie et les recours au Tribunal fédéral

La « Suisse horlogère » publie un éditorial consacré au fait qu'il y a un an bientôt qu'est entré en application l'arrêté fédéral sur les mesures propres à sauvegarder l'existence de l'industrie horlogère suisse. Cet arrêté, voté par le parlement, se substituait aux mesures antérieures prises dès 1934 par le Conseil fédéral en vertu de l'arrêté du 14 octobre 1933 sur les mesures de défense économique envers l'étranger.

Une innovation extrêmement importante a été apportée par l'institution du recours au Tribunal fédéral. L'article 11 de l'arrêté de 1931 dispose que toute décision relative à une demande d'autorisation d'ouverture, d'agrandissement ou de transformation d'entreprise horlogère, ou relative encore au retrait d'une telle autorisation, peut être déférée au Tribunal fédéral, par la voie du recours de droit administratif ; le requérant et la Chambre suisse de l'horlogerie ont qualité pour recourir. Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté, c'est au Conseil fédéral que l'on pouvait recourir contre les déci-

sions du département fédéral de l'économie publique. Le recours était alors instruit par le département de justice et police, conformément aux règles du droit administratif.

Le Tribunal fédéral a été saisi jusqu'à présent d'un certain nombre de recours. La plupart émanent de requérants n'ayant pas obtenu du département fédéral de l'économie publique l'autorisation qu'ils sollicitaient. Quelques-uns ont été introduits par la Chambre suisse de l'horlogerie, agissant à la demande d'une association professionnelle, pour demander qu'une autorisation d'ouvrir ou de transformer une entreprise soit refusée. La Chambre de droit administratif du Tribunal fédéral a été saisie jusqu'ici de neuf affaires, dont une avait pour objet une question de procédure.

La « Suisse horlogère » relève que le Tribunal fédéral ne s'est pas écarté des décisions prises par l'autorité administrative. Tous les recours ont donc été rejetés, le Tribunal estimant que les critères admis lors de la décision étaient judicieux et qu'il n'y avait pas eu fausse interprétation des dispositions de l'arrêté fédéral du 22 juin 1931 et plus spécialement de son article 4, qui fixe les conditions dans lesquelles une autorisation d'ouvrir, d'agrandir ou de transformer une entreprise horlogère peut être accordée.

CARNET DU JOUR

Salle des conférences : 20 h. 15. Audition d'élèves de Marion Junod.

Cinéma

Apollo : 15 h. et 20 h. 30. Jamais deux sans toi.

Palace : 15 h. Messieurs les ronds de cuir. 20 h. 30. Au coin des rues.

Théâtre : 20 h. 30. Gentleman cambrioleur.

Rex : 15 h. et 20 h. 30. Brigade criminelle parisienne.

Studio : 15 h. Les chaussons rouges. 20 h. 30. Le banni des Iles.

La PROVENCE et la CÔTE D'AZUR

6 ½ jours en car suisse Fr. 195.—

Départ 27 décembre à 13 h. 30

Retour 2 janvier

A skis : ALPE D'HUEZ (Isère) 5 jours

VILLARD-DE-LANS 5 jours

François Pasche, Voyages

En face de la Poste - NEUCHÂTEL

Téléphone 5 35 23
Ces prix sont comptés au départ de Genève



V
 Une coupe nouvelle :
 épaules larges
 et tombantes,
 longs et larges revers,
 ajusté sur les hanches

- COMPLETS diagonal anglais depuis 215.-
- COMPLETS fil à fil . . . depuis 168.-
- MANTEAUX d'hiver, coupe en V depuis 159.-
- MANTEAUX gabardine . depuis 149.-
- PARDESSUS depuis 185.-
- Duffel Coat Strellson 125.-



VÊTEMENTS
Wittwen
 NEUCHÂTEL
 Place du Marché

AVIS DIVERS

Villars-Chesières 1200 m. Home Bien - Choisi
 Tél. 3 24 15
 Enfants de 2 à 8 ans. — Soins affectueux. — Vie de famille. — Références. — Prix raisonnable. S'adresser à Mad. Chenuaux-Pilet, infirmière diplômée.

Veuve distinguée
 48 ans, ayant intérieur, cultivée, encore très bien, sans relation, serait heureuse de connaître un monsieur dans les 60 ans, distingué, en vue de mariage. (Inutile d'écrire sans très bonne situation.) Lettre détaillée et si possible photographie (qui sera retournée) sont à adresser à W. T. 121 case postale 6677, Neuchâtel.

Nous cherchons capitaux pour affaire sérieuse dans la métallurgie.
Fr. 20.000.-
 Adresser offres écrites à E. G. 110 au bureau de la Feuille d'avis.

AVIS
 de la
Compagnie des marchands

Les communiens de Neuchâtel, domiciliés dans la circonscription communale, inscrits au registre du commerce, faisant du commerce leur occupation habituelle et ayant dans ce but, magasin, boutique ou bureau régulièrement ouverts et qui désirent se faire recevoir membres actifs de la Compagnie des marchands, sont informés qu'ils doivent se faire inscrire chez le secrétaire de cette compagnie, M. Claude Bonhôte, Banque Bonhôte et Co, rue Pury 1, avant Noël 25 courant, afin que leurs demandes puissent être examinées par le comité de la Compagnie avant la prochaine assemblée du jour des Rois. Faute par eux de se conformer au présent avis, leur demande ne pourrait être prise en considération dans la dite assemblée.

Mlle Alice Peillon
 Artiste-peintre
 expose actuellement
 à la librairie **Reymond**
 quelques pastels
 représentant des sites neuchâtelois
 ENTRÉE LIBRE

Chaque bouteille de liqueur douce Cointreau, Chartreuse, Bols Fockink, Cusenier, etc. est numérotée.
 Un enfant choisira un numéro le 1er jour ouvrable de l'an de grâce 1953 qui donnera droit à l'album Suchard

Nos fleurs I
 avec 48 planches de Ph. Robert
 EPICERIE FINE
M. HORISBERGER-LUSCHER
 Faubourg de l'Hôpital 17
 Tél. (038) 5 12 58

VILLEMEN RENÉ
Taxis Hirondelle
 remercie sa fidèle clientèle de la confiance qu'elle lui a témoignée jusqu'à ce jour et l'avis, ainsi que le public en général, qu'à partir du 16 décembre il aura l'honneur de remettre son entreprise à
Monsieur RAYMOND DIGIER
 Me référant à l'avis ci-dessus, je me recommande et, par un service prompt, j'espère mériter la confiance que je sollicite.
 Tél. permanent : 5 20 04 et 5 73 44.
Raymond Digier

CFE
Billets de sport à destination directe des champs de ski de Tête-de-Ran :
 NEUCHÂTEL via la Chaux-de-Fonds à la Corbatière puis par télési à Tête-de-Ran Retour dès les Hauts-Geneveys à Neuchâtel
 Prix : Fr. 4.- (enfants de 6 à 16 ans 1/2 tarif)
 Validité : Aller, le samedi ou le dimanche Retour, le dimanche ou le lundi
 Quelques bonnes correspondances :
 Neuchâtel dép. 8 h. 10 ou 8 h. 16 La Chaux-de-Fonds arr. 8 h. 42 9 h. 08 La Chaux-de-Fonds dép. 9 h. 07 La Corbatière arr. 9 h. 17
 Neuchâtel dép. 11 h. 00 12 h. 56 La Chaux-de-Fonds arr. 11 h. 40 13 h. 28 La Chaux-de-Fonds dép. 12 h. 10 13 h. 37 La Corbatière arr. 12 h. 20 13 h. 49
 Pendant les fêtes, durée de validité prolongée, se renseigner au guichet
 Billets en vente au départ des gares de Neuchâtel, Vauseyon et Corcelles P.

ECOLE BÉNÉDICT
 Terreaux 7 - Neuchâtel
 Début du nouveau trimestre scolaire :
Lundi 6 janvier 1953
 Cours de secrétariat • Cours de langues Enseignement du jour et du soir

Déchirés, troués, mités, salis
 vos tapis de Perse ou mécaniques sont réparés vite et bien par Georges Cavin, ruelle de l'Immobilière 5. Tél. 5 49 48.
Une seule adresse:
 J'achète et vends tout.
Marcelle Rémy
 Passage du Neubourg, sous la voûte. Tél. 5 12 43

Location Machines à laver
 Fr. 7.- par jour
 Téléphone 6 30 39

Restaurant de la ville cherche pour les fêtes de fin d'année un **pianiste** et un **accordeoniste**
 Tél. (038) 5 20 13.

La DANTE ALIGHIERI ha lo scopo di tutelare e diffondere la cultura italiana nel mondo, allimentando tra gli stranieri l'amore ed il culto per la civiltà italiana.
Aderite alla DANTE ALIGHIERI sezione di Neuchâtel
 Circolo, corsi di lingua e biblioteca
 Informazioni presso il presidente Sig. ing. E. Runte, Mail 4, Neuchâtel, tél. 5 34 57

SKIEURS
Vue-des-Alpes
 CET APRES-MIDI
 Départ : Place de la Poste à 13 h. 30
Autocars WITTEW Tél. 5 26 68

Il y a entrecôte et entrecôte !
 La fameuse entrecôte des
Salles
 sur le gril réunit tous les suffrages !

STUDIO AUJOURD'HUI DERNIER JOUR
 Matinée à 15 heures
 Un tout grand film qu'il faut VOIR ET REVOIR...
HATEZ-VOUS !
Les chaussons rouges
 Prix des places : Fr. 1.70 et 2.20
 Version originale sous-titrée
 FRANÇAIS - ALLEMAND
Ce soir à 20 h. 30 DERNIÈRE DU GRAND FILM D'AVENTURES
 se déroulant dans les mystérieux et émouvants sites asiatiques
Le banni des îles
 Parlé français Faveurs suspendues
 Tél. 5 30 00

BEAU-RIVAGE
 l'endroit idéal pour vos assemblées de sociétés, repas de familles, banquets, réceptions. Salons de différentes grandeurs. Cuisine très soignée, cave bien assortie.

Tissot
H. Vuille
 Vis-à-vis du temple du Bas Neuchâtel
 Acier depuis Fr. 80.-
 Plaqué or depuis Fr. 110.-
 Or depuis Fr. 180.-
 Concessionnaire officiel :

ZÜNDAPP Elcona
Machine à coudre électrique portable avec coffre
 Renseignements et démonstrations à l'agence
CHARLES ZURETTI
 Centre 18 NEUCHÂTEL Tél. 5 39 07

PAS DE SOUCIS
NOUS SOMMES LÀ
R. KESSLER
AUTO-MOTO-ECOLE
 NEUCHÂTEL-ORANGERIE 4 - TÉL. 5 44 42
 SAINT-BLAISE-GARAGE VIRCHAUX & CHOUX

Le spécialiste de la radio
Radio Melody
 Le Pomey Flandres, 2 Neuchâtel
 Réparation - Location - Vente
 Echange de tout appareil
 Se rend régulièrement dans votre région

Stoppage artistique
Stoppage invisible
 sur tous vêtements, habits militaires, couvertures de laine et nappages. Livraison dans les 24 heures
Mme LEIBUNDGUT
 Temple-Neuf 22 (Place des Armourins) NEUCHÂTEL Tél. 5 43 78
 Expéditions à l'extérieur

Vélos
 Une maison sérieuse Pour l'entretien de vos bicyclettes
 Vente - Achat - Réparations
G. CORDEY
 Pace Furry 9 - Ecluse 29 - Tél. 5 34 27

CARRELAGES MAÇONNERIE
BÉTON ARMÉ
 Travaux neufs - Réparations
F. INDUNI et FILS
 Parcs 5 et 101 Tél. 5 20 71

JORAN
 MODELE 1952
 Plume réservoir à remplissage genre Parker, teintes unies discrètes, bec or 14 carats
Fr. 17.50
Reymond
 Saint-Honoré 9 NEUCHÂTEL

«Noël» à la boutique
 TRÉSOR 2

Le rêve de chaque ménagère
 Un appareil à tricoter enfin parfait

Rapidex
 tricote en rond tricote les côtes tricote une quantité infinie de dessins tricote sur 320 mailles
 Le plus rapide Le plus simple Le meilleur marché
 Pour tous renseignements
Rapidex Neuchâtel
 CRÉT-TACONNET 15

M. HUMBERT-DROZ
 CONCERT 4 1^{er} ÉTAGE NEUCHÂTEL

Belles occasions
 Chambre à coucher, salle à manger, salon, armoires deux et trois portes, bureaux, secrétaire, commode, lits complets, lit d'enfant, divan turc, tapis, lustre, et. Bas prix.
M. Guillod, Fleury 10
 Tél. 5 43 90

Pex
 Dès aujourd'hui à 15 h. Pour 3 soirs !
 Moins de 18 ans non admis
 En première vision après « MISSION SPECIALE »
 Les nouvelles et haletantes aventures du commissaire Chabrier avec Gilbert GIL - Jean DAVY - Jean MAX - R. CORDY, etc.
BRIGADE CRIMINELLE
 L'un des plus sensationnels films policiers et d'espionnage avec le concours de la Police parisienne motorisée
 La traque sans merci aux tueurs sans pitié !
 PARLÉ FRANÇAIS DEUTSCHER TEXT

Avanti Club Neuchâtel
 vous invite cordialement à voir sa **merveilleuse collection de livres**
 Les trois volumes qui viennent de paraître :
La Marche du Temps - 1951 Fr. 4.80 sans les images
Contes I Fr. 4.80 » » »
La Suisse vue d'avion Fr. 4.80 » » »
 sont de telles réussites que nous nous sentons pressés de les faire admirer. Venez les consulter sans engagement: ils sont exposés en permanence dans les
Bureaux de la Fabrique de chocolat Suchard à Serrières
 Ces trois nouveaux ouvrages, de même que les précédents:
Regards sur la Suisse Fr. 3.- sans les images
Histoires d'animaux Fr. 3.50 » » »
Nos oiseaux Fr. 6.- » » »
Le jeune inventeur Fr. 6.- » » »
 vous donnent l'occasion d'offrir de splendides cadeaux de Noël à des prix extrêmement avantageux. En venant à Serrières, vous pourrez examiner tous nos livres et leurs images, vous pourrez comparer, demander tous les renseignements désirés et fixer librement votre choix. Faites-nous le plaisir d'accepter notre invitation.

Dès demain
autour du Monument de la République
choix énorme de superbes
SAPINS DE NOËL
du Val-de-Travers
Charles HIRS.

LES TRADITIONNELS
LOTS DE VINS ASSORTIS
Fr. 5.50 et Fr. 9.50 net
(verres à rendre)
des MAGASINS MEIER S. A.
conviennent à chacun

Un nouveau modèle
de notre collection pour messieurs :



le célèbre Olympique (courroie facilement démontable)

Fr. 7980

J. KURTH S. A.
NEUCHÂTEL

Volaille
avantageuse
Faites vos commandes
à temps, s. v. pl.

Poules danoises, sans intestin . le ½ kg. **2.90**
Poulets hongrois, sans intestin . le ½ kg. **3.60**
Poulets danois, « Ränders », 1 à le ½ kg. **4.-**
Poulets étrangers la prêts à frire . le ½ kg. **4.40**
Poulardes hollandaises, prêts à frire . le ½ kg. **4.75**

Pour les fêtes
Oies de Pologne . . . le ½ kg. **3.-**
Canards étrangers . le ½ kg. **3.15**
Dindes étrangères, sans intestin . le ½ kg. **3.50**
Nos magasins seront ouverts
mercredi toute la journée

Coopérative **MIGROS** Coopérative

VENTE DE GRANDS VINS FRANÇAIS
appellation contrôlée
provenant de la famille F. Gilomen,
vins fins - Rue Haute 14, BIENNE
Prix très avantageux la bouteille
Saint-Estèphe 1949 Fr. 3.-
Château Haut-Coutelin » 3.-
Saint-Émilion 1949 1er cru
Château Cantenac » 3.-
Pomerol 1949 » 3.-
Domaine des Ormeaux » 3.70
Volnay 1949 » 3.70
Château-neuf-du-Pape 1949 » 3.70
Pommard 1950 » 4.50
Graves 1947 1er cru
Château d'Arcaud moelleux » 3.20
Puligny-Montrachet 1949
blanc sec » 3.70
PRIX : par bouteille dép. verre perdu, livraison par camion à raison de 10 à 20 ct. par bouteille, suivant quantité - paiement comptant.
Vu la quantité limitée, nous exécuterons les ordres au fur et à mesure de leurs entrées.
AVIS : la vente sera définitivement close à fin décembre.
H. Ritter & Co, Bienne
tél. (032) 2 41 54

Compresseur
Atup. 270 litres, moteur 4 HP, deux cylindres à deux étages, dernier modèle.

une foreuse
électrique 220/500 W, à deux vitesses, portable, marque A.E.G.

une forge portable
S'adresser case postale 1058, Payerne. Tél. (037) 6 26 01.

TOUT
ce qu'il vous faut pour vos repas de fêtes aux Magasins Meier S.A. Membre Uségo Timbres d'escompte

SKIS
usagés, 195 cm., avec fixations Kandahar et arêtes en acier, bâtons, 45 fr. S'adresser: Vieux-Châtel 15, 3me étage. - Tél. 5 29 86.

A vendre un **RADIO**
d'occasion, en très bon état, bas prix. Tél. 5 54 93

PHARMACIE DROGUERIE-PARFUMERIE
Armand
HÔPITAL 2
NEUCHÂTEL

vous offre un très beau choix de bougies-décoration à des prix exceptionnels. Bougies pour arbres de Noël

Pour votre enfant...
un cadeau plaisant et utile :
COULEURS FIPS

pour peindre avec les doigts ou au pinceau !
* Absolument inoffensives *
La boîte de 6 couleurs Fr. 9.80

En exclusivité chez nous
Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

SKIS

Cinq paires de skis frères, longueur 210 cm., complets avec fixations réglables, à vendre au prix de 29 fr. 50 la paire. Beck et Cie, à Feseux. - Tél. 8 12 43.

TOURS DE LITS
moquette laine
Quelques belles pièces à
Fr. 139.-
BENOIT
Maillefer 20
Tél. 5 34 69

Machine à tricoter
«Dubled», jauge 32, à vendre. - Demander l'adresse du No 92 au bureau de la Feuille d'avis.

Gramophone
portatif est à vendre. - Occasion intéressante. - M. Willemin, les Charmettes 32. Tél. 8 10 97.

olivetti

Rien ne vaut un bon lit chaud
Duvets Traversins Oreillers
Beau choix de couvre-lits piqués
Couvertures de laine avantageuses
150/210 et 170/220 à partir de Fr. 36.50

A la maison spécialisée
AUCYGNE Buser fils
Faubourg du Lac 1 - Tél. 5 26 46
NEUCHÂTEL

SKIS

de la grande marque Attenhofer sont vendus à prix réduits ; bâtons en acier suédois garantis ; Fr. 19.50 et Fr. 26.50.
J.-P. TOSALLI, tél. 6 33 12, COLOMBIER
Reçoit le soir

HARPIC
LA FORMULE MODERNE
POUR LE NETTOYAGE DES W.C.
dans la jolie boîte à carreaux blancs et bleus
AGENTS: SARC, S.A., LAUSANNE

UN EXEMPLE A MÉDITER

La réduction des impôts à la Chaux-de-Fonds

Le projet du Conseil communal prévoit une baisse des taux à tous les degrés de l'échelle fiscale

A quand la revision de la loi cantonale sur les contributions ?

Le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds vient d'apporter sa contribution à la lutte contre la fiscalité exagérée qui sévit dans notre canton en demandant au Conseil général de la Métropole horlogère de réduire les impôts communaux pour l'année prochaine.

La nouvelle, on le conçoit, a été accueillie avec plaisir par les contribuables chaux-de-fonniers. Venant à l'appui de nos thèses, elle nous engage à poursuivre sans relâche notre campagne en vue d'une diminution générale de la charge fiscale dans le canton. Nos efforts, jusqu'ici, n'ont pas été vains. Un large mouvement d'opinion publique s'est manifesté et se manifeste encore pour que ce problème soit enfin mis à l'étude. Et il le sera. Nous savons en effet que le principe de la revision de la loi fiscale cantonale rencontre maintenant un accueil favorable dans les milieux officiels. Mieux encore : cette question sera soumise à une commission d'experts dans un bref délai. Nous aurons donc l'occasion d'en reparler...

Le projet présenté par le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds et que le Conseil général a transmis à une commission a un caractère nettement social tout en diminuant les impôts sur le revenu à tous les degrés de l'échelle fiscale. L'imposition des personnes morales est également réduite. Voici ce qu'écrivit le Conseil communal de la Chaux-de-Fonds à ce sujet :

Il est démontré que cette catégorie de contribuables est assez lourdement chargée dans la période de « haute conjoncture » que nous traversons. Des réclamations nous sont parvenues de différents côtés. Force nous est de constater que nous courons le risque de voir s'en aller dans d'autres petites communes du canton des entreprises qui ne sont pas fermement attachées à la Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi nous vous proposons, après mûre réflexion, de fixer l'imposition des personnes morales au même taux que l'Etat, alors que depuis 1950, nous les imposons à raison de 1 fr. 10 par franc d'impôt cantonal.

La réduction totale qui sera accordée à tous les contribuables chaux-de-fonniers s'éleva, si l'on base les calculs sur le rendement des impôts en 1950, à 881,671 fr., et à près d'un million si l'on tient compte que les recettes fiscales ont augmenté depuis 1950.

L'échelle des taux sur le revenu sera réduite de 48 % à 41 % pour les quatre premières catégories, de 38 % à 20 % pour les quatre catégories suivantes, de 16 % à 11 % pour les catégories 9 à 11, de 9 % à 5 % pour les catégories 12 à 18, et de 4 % à 3 % pour les catégories 19 à 22. L'application de ce nouveau barème comportera une diminution de rendement de 663,400 fr.

L'échelle des taux sur la fortune sera également réduite de telle façon qu'une baisse de 3 % environ soit réalisée à chaque échelon. La perte de rendement, ou la diminution de la charge fiscale, est suppu-

tée dans ce cas à 38,600 fr. En outre, les contribuables ayant plus de trois enfants bénéficieront de déductions légales supplémentaires évaluées à 5600 fr. au total. Pour les personnes morales enfin, la diminution des charges est supputée à 160,500 fr. par an.

Cette revision fiscale est équitable en ce sens qu'elle porte sur tous les contribuables. Et c'est sous cette

optique que le problème de la fiscalité devrait être envisagé, en principe, sur le plan cantonal. Tous les Neuchâtelois — ou presque — paient actuellement trop d'impôts et les recettes de l'Etat sont trop élevées. L'on pourrait donc réduire les taux, selon des proportions à définir, et demander au gouvernement de pratiquer quelques économies. Cela paraît tout à fait réalisable.
Jean HOSTETTLER.

L'équilibre des finances communales est rétabli à la Chaux-de-Fonds

Notre correspondant de la Chaux-de-Fonds nous écrit :

Il y a vingt ans à peine, la commune de la Chaux-de-Fonds se débattait dans d'inextricables difficultés financières et économiques. Le nombre des chômeurs s'élevait à plusieurs milliers. La population diminuait à chaque recensement et nombreux étaient ceux qui voyaient la ville se stabiliser avec 25,000 habitants. Le chômage amena un tel déséquilibre dans les finances que la commune se vit dans l'obligation de suspendre le paiement de l'intérêt de sa dette et de s'imposer de rigoureuses économies. La crise paralysait littéralement la cité qui semblait vouée à ne plus avoir aucun avenir.

Ce passé qui laisse tant d'amers souvenirs à tous ceux qui vécurent cette époque, a fait place à un heureux retour, à des années de prospérité dont profite maintenant l'ensemble de la population. Aujourd'hui, l'équilibre des finances est rétabli ; près de vingt millions ont déjà été investis dans des travaux divers, pour faire de la Chaux-de-Fonds une cité vivante et rattraper les années perdues. En dix ans, la population a augmenté de 3000 âmes. Malgré les nombreuses constructions qui s'édifient dans plusieurs quartiers, quelques centaines de personnes sont encore inscrites à l'office du logement qui ne sait où leur trouver un appartement. Les perspectives pour l'industrie horlogère demeurent favorables, quoique un certain « tassement » se soit produit dans les commandes, mais rien ne laisse prévoir, pour le moment, une nouvelle crise.

Au cours de l'année prochaine, près de cinq millions seront utilisés pour entreprendre ou achever de grands travaux en cours. On verra ainsi l'inauguration des transformations apportées au bâtiment de l'Hôtel de ville, qui abrite la police, de la piscine et patinoire, du groupe scolaire des Forges et de la maison communale pour familles nombreuses. L'installation du nouveau système de destruction des ordures mé-

Porteurs de lunettes, si vos yeux sont fatigués, un bain oculaire d'OPTRAEX.

naières, selon un procédé moderne, pourra également entrer en vigueur d'ici peu.

La réduction de l'impôt communal viendra en discussion devant le Conseil général le 23 décembre. Elle prévoit une perte de rendement comparée au produit des impositions de 1950, de 878,100 fr. mais s'élèvera probablement à un million de francs, calculée sur les revenus de 1952.

Le projet présenté par le Conseil communal, au caractère nettement social, prévoit une baisse effective à tous les degrés de l'échelle, aussi bien sur le revenu que la fortune. L'imposition des personnes morales se fera dorénavant sur la même base que le taux appliqué par l'Etat, soit 1 fr. par franc d'impôt communal. Le projet élargit également les déductions légales aux familles ayant plus de quatre enfants.

Pour illustrer par un exemple pratique la valeur de la réduction proposée, disons que le bordereau du contribuable marié, avec un enfant, au revenu de 5000 fr., sera ramené de 105 fr. 10 à 65 fr. 55 ; celui au revenu de 8000 fr., de 313 fr. à 266 fr. 70 ; le revenu de 12,000 fr. avec 2000 fr. de fortune, de 686 fr. 35 à 629 fr. 20 ou celui de 50,000 fr. avec 100,000 fr. de fortune, de 4832 fr. 20 à 4654 fr. 55 (exemples comprenant le paiement de la taxe de pompe).

Le projet présenté est un régime transitoire qui sera appliqué tant et aussi longtemps que la situation financière de la commune le permettra. Le Conseil communal se réserve ainsi le pouvoir de revenir à l'ancien régime si les circonstances économiques l'exigent un jour.

Dernière inspection

(c) Lundi matin, les sous-officiers et soldats de la classe de 1892, des districts de la Chaux-de-Fonds et de Loèche, au nombre de 123, ont été convoqués à la Chaux-de-Fonds, à l'inspection de libération. La plupart de ces hommes ont effectué 800 à 900 jours de service et participés aux deux dernières mobilisations.
En les libérant de tout service, le commandant d'arrondissement, le lieutenant-colonel Boulet, les a remerciés des services rendus au pays.

CHRONIQUE RÉGIONALE

PESEUX
Départ de l'officier d'état civil

Vendredi, le Conseil communal a pris officiellement congé de M. Maurice L'Éplattenier, instituteur retraité, qui a été démissionné comme officier d'état civil, après 35 années de fidèles et loyaux services.
Au cours d'un souper auquel participait le 1er secrétaire du Département de Justice, ainsi que le président du groupement des officiers d'état civil du canton, l'exécutif remit un cadeau à M. L'Éplattenier, hommage justement mérité pour avoir si bien rempli sa tâche.
Son successeur est M. Edgar Banderet, administrateur communal.

SAINT-BLAISE
Une intéressante conférence

(c) Ouvrant la série organisée par le comité des conférences, nous avons eu jeudi dernier une intéressante conférence de M. Henri Javet, de notre localité.
Sous le titre « navigation rhénane », l'orateur, très versé dans cette question, a captivé son auditoire par un exposé fort bien fait et illustré de nombreux clichés.

Concert de l'Avent

(c) Dimanche, tous les paroissiens étaient conviés à un concert spirituel au temple, organisé et préparé par les soins de Mlle Alice Miché, notre dévouée organiste. De Lucerne était venue prêter son précieux concours Mlle Zingg, qui nous donna quelques airs de circonstance ! On apprécia en particulier un vieux Noël allemand, ainsi que l'air bien connu du « Messie », de G.-F. Haendel et « Berger fidèle » et tendre.

BOLE
Le métier de sculpteur

(c) La population masculine de Bôle a eu l'occasion d'entendre jeudi dernier une intéressante et vivante conférence dont le titre était : « Mon métier de sculpteur ».
Se mettant à la portée d'un auditoire formé d'hommes appartenant à divers milieux, M. André Ramseyer, de Neuchâtel, a su l'initier aux différents stades de la sculpture, depuis la composition en terre glaise au moulage, au collage ou à la taille directe dans la pierre.
Illustrant sa conférence par des croquis faits au tableau noir et montrant et expliquant les principaux instruments employés dans la sculpture, M. Ramseyer sut faire de l'heure qu'il passa au collège de Bôle, une heure de révélation du plus haut intérêt.

LA BRÉVINE
Conseil général

(c) Le Conseil général a tenu séance samedi 12 décembre.
Budget. — Il a adopté le budget avec, aux recettes, 229,934 fr. 15, aux dépenses, 222,327 fr. et un bénéfice présumé de 607 fr. 15.
Les amortissements se monteront à 5000 fr. La plus-value des impôts est estimée à 5350 fr. La part de l'impôt fédéral revenant à la commune pour 1953 à 8000 fr.

Des réparations sont envisagées à l'Hôtel de Ville et aux collèges de Bémont et du village. Un crédit de 15,000 fr. sera alloué au goudronnage de quelques rues du village et de la cour du collège.
La stabilisation des traitements du secrétaire-caissier : 6800 à 7800 fr., du garde communal : 5100 à 6000 fr. avec 15 % de supplément selon les normes s'appliquant aux fonctionnaires de l'Etat, donne lieu à une longue et vive discussion des bordereaux d'impôts qui seront payés dans les délais prescrits.

M. Louis Jorlat, fidèle et consciencieux employé de la commune depuis 35 ans, ayant demandé d'être mis au bénéfice de la retraite dès le 1er janvier prochain, une pension lui est octroyée à l'unanimité.
Nomination. — En remplacement de Mme Alice Vauthier, démissionnaire, Mme Maurice Mougin est nommée membre du comité de l'Asile.
Divers. — Le Conseil général vote encore un arrêté concernant la signalisation routière et, enfin, accepte de céder aux communes de Savagnier et de Chézard-Saint-Martin quelques ares de terrain utilisés pour la correction déjà effectuée de la nouvelle route Savagnier-Saint-Martin.

LE LOCLE
Augmentation du nombre des ménages et subsides pour l'aide à la construction en 1953

(c) Lors de la prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal demandera l'octroi d'un crédit de 1,020,000 francs pour le versement de subsides communaux en vue d'encourager la construction de maisons d'habitation. A l'appui de cette demande importante de crédit, l'autorité exécutive invoque la pénurie de logements au Locle. La commune est placée devant la demande de 237 personnes désirant obtenir des logements. Ce sont les logements de trois chambres (139 personnes) qui sont le plus demandés.
Au 10 décembre 1952, le nombre des ménages au Locle était de 3990, en augmentation de 30 sur 1951. Il y a 50 ans (1902) le Locle comptait 2785 ménages pour 12,902 habitants.
La commune se propose donc d'encourager la construction par l'octroi de crédit d'un million destiné à permettre la construction de 170 logements.
Mais le crédit ne sera utilisé qu'au 50 % jusqu'à l'automne 1953 et si la conjoncture reste ce qu'elle est aujourd'hui, le solde sera utilisé en 1954. Cette façon de faire est judicieuse, car une baisse intervenant dans le prix de la construction, l'autorité se réserverait alors de réduire ses subventions dont le taux est aujourd'hui de 20 %.

DOMBRESSON
Conseil général

(c) Le Conseil général sous la présidence de M. Maulévy, s'est réuni samedi 13 décembre, au collège.
Budget. — Il a adopté le budget de l'Asile qui se présente ainsi : recettes 20,149 francs 90, dépenses 20,091 fr. 70, bénéfice 58 fr. 20. Il a adopté également le budget de la commune pour 1953 dont voici l'essentiel : recettes 354,028 fr. 45, dépenses 356,782 fr. 35, déficit présumé 2753 fr. 90, amortissements 24,043 fr. 35.
Le Conseil général sur proposition du Conseil communal alloue une allocation de renchérissement de 4 % aux employés communaux ; le groupe libéral, ayant demandé de renvoyer cette allocation par le versement d'une somme globale de 250 fr. sans tenir compte de l'échelle des traitements, fut mis en minorité au vote.
Sans opposition, le législatif décide ensuite, sur proposition également de l'exécutif, d'accorder aux contribuables un escompte de 3 % sur le montant des bordereaux d'impôts qui seront payés dans les délais prescrits.

M. Louis Jorlat, fidèle et consciencieux employé de la commune depuis 35 ans, ayant demandé d'être mis au bénéfice de la retraite dès le 1er janvier prochain, une pension lui est octroyée à l'unanimité.
Nomination. — En remplacement de Mme Alice Vauthier, démissionnaire, Mme Maurice Mougin est nommée membre du comité de l'Asile.
Divers. — Le Conseil général vote encore un arrêté concernant la signalisation routière et, enfin, accepte de céder aux communes de Savagnier et de Chézard-Saint-Martin quelques ares de terrain utilisés pour la correction déjà effectuée de la nouvelle route Savagnier-Saint-Martin.

MALVILLIERS
Le Vanel et Maison d'éducation

(sp) Jeudi dernier, la commission de surveillance du Vanel, maison d'observation, et de la maison d'éducation de Malvilliers, a tenu séance sous la présidence de M. William Edgler, directeur des écoles de la Chaux-de-Fonds, et elle a admis les budgets préparés et présentés par le bureau pour 1953.
Pour le Vanel seul, l'alimentation figure au budget pour 12,500 fr., et à la Maison d'éducation pour 22,000 fr.

Par contre, aux recettes, les pensions du Vanel s'élèveront à 39,150 fr. et à la Maison d'éducation à 50,400 fr. ; ces chiffres sont sensiblement plus élevés que ceux des budgets de 1952, par suite de l'élévation du prix de la vie et de l'entente intervenue entre nos maisons hospitalières, qui ont été unanimes à reviser les prix de pension.

LES HAUTS-GENEVEVEYS
Assemblée des gymnastes

(c) Dans sa dernière séance, la Société de gymnastique a renouvelé son comité comme suit : président, MM. Gérard Béguin, vice-président, Jean-Louis Bron ; caissier, Henri Borcard ; secrétaire, Jean-Pierre Schwab. Le moniteur a été réélu par acclamation en la personne de M. Remy Henrioud.
L'assemblée a délivré le diplôme de membres honoraires de la section pour douze années d'activité, à MM. Gérard Béguin et Jean-Maurice Bron.
Le programme d'activité pour 1953 a été arrêté. Il verra une fête cantonale des pupilles et des adultes, sur le bel emplacement des Gollières. La section participera à la fête romande à Genève et en août, elle organise aux Gollières un tournoi de balle à la corbelle.

Durant l'année écoulée, la section a été victime d'un acte de vandalisme. On a soulevé en effet, que des malfaiteurs avaient pénétré par effraction dans la cantine des Gollières où étaient provisoirement les engins ; ils ont scié en deux les barres parallèles et lacéré le cuir du cheval-arçons, rendant ces engins inutilisables. La plainte pénale déposée au temps utile n'a jusqu'à ce jour pas eu de résultats et la section ne recevant aucun subsides, aucun appui financier des associations cantonales ou fédérales, devra prendre à sa charge les frais de la remise en état de ces engins.

BOVERESSE
Conseil général

(c) Le Conseil général s'est réuni jeudi soir sous la présidence de M. Jean Ruffieux. Les points principaux de l'ordre du jour étaient le budget 1953 et la nomination d'un conseiller communal en remplacement de M. Jean Bähler, démissionnaire.
Budget 1953. — Recettes 131,786 fr. 85 ; dépenses 132,627 fr. 60 ; déficit présumé 840 fr. 75.
Les amortissements de la dette compris dans les dépenses se montent à 6000 fr. Ce budget laisse donc prévoir une augmentation d'actif de 5159 fr. 25.

Lors de l'examen des différents chapitres, quelques questions sont posées au Conseil communal, puis à l'unanimité, le budget de 1953 est adopté.
Nomination d'un conseiller communal. — Une proposition est faite en la personne de M. Chs.-H. Barrelet, qui refuse ; M. Maurice Bähler est également proposé et est nommé par 6 voix et 8 bulletins blancs.
MM. César Roulin et Edmond Jéarri-chard sont également nommés, l'un membre et l'autre suppléant de la commission du budget et des comptes ; quant à M. Etienne Berger et Robert Stauffer, ils sont nommés membres de la commission de salubrité.

Demande d'une ristourne d'impôt de 15 %. — Pour répondre à la demande qui avait été formulée à la dernière séance, le Conseil communal présente un rapport détaillé au sujet d'une ristourne éventuelle sur les impôts communaux. Vu la situation très difficile dans laquelle nous nous trouvons encore actuellement, le Conseil communal ne peut que répondre négativement à cette demande.

NOIRAIGUE
Le recensement

(c) Le nombre des habitants, selon le dernier recensement cantonal, est de 673, soit une diminution de 9 sur l'année précédente où l'on avait noté une augmentation de 15.
La population se répartit comme suit : mariés 316 (319), veufs ou divorcés 68 (62) ; célibataires 289 (301) ; agriculteurs 26 (27) ; horlogers 34 (30) ; autres professions 208 (197). On compte 347 Neuchâtelois (340), 246 Confédérés (262) et 80 étrangers (80). Au point de vue confessionnel, les protestants totalisent 499 âmes (512), les catholiques 174 (170).
Il y a 56 propriétaires d'immeubles (57), 6 chefs d'établissement (5) et 10 apprentis (5). Les caisses d'assurance contre le chômage groupent 124 cotisants (126). La vaccination contre la variole et la diphtérie n'a pas été encore appliquée à 32 enfants. Quant aux nouveaux contribuables, ils seront au nombre de 7 (13). Enfin, avec 643 représentants, le sexe féminin conserve la prépondérance, le masculin n'en alignant que 390.

Le Père Noël

vous donne une poignée de bonnes adresses
pour vos achats de fin d'année



ORFÈVRE
BIJOUTERIE
P. Matthey
Neuchâtel - 5, rue du Seyon



Chapeaux
Cravates
Echarpes
Dans tous les prix

Notre devise :
LA QUALITÉ

Garen

Rue de l'Hôpital
NEUCHÂTEL

LES CADEAUX QUI FONT PLAISIR

chez



Etuis, Jumelles, Loupes, Baromètres
Compas, etc.

**MARG.
HUGUENIN**



Faubourg de l'Hôpital 5 NEUCHÂTEL

Tapisseries de style
pour ameublement
Broderie
Nappes
Mouchoirs, etc.
Ouvrages
de dam.



PENSEZ A NOËL

en offrant un APPAREIL
ou un ACCESSOIRE :
CADEAUX APPRÉCIÉS

E. Sauser

PHOTOGRAPHE

PHOTO - CINÉ - PROJECTION
Maison spécialisée
TREILLE 6 - NEUCHÂTEL

Baisse de prix sur les appareils
Grand choix en meilleures marques
KODAK - ZEISS - AGFA, etc.
ACCESSOIRES DIVERS
ÉCRANS - FILMS - CINÉMA, etc.

ARTICLES
ET DISQUES
VIEW-MASTER



La griffe de l'élégance
et de la qualité
SIBERIA FURS
FOURRURES

Un choix impressionnant !
14, rue de l'Hôpital - Neuchâtel

LEUENBERGER

le boucher de la qualité,
adresse à toutes les mamans,
ses charmantes et fidèles
clientèles, ses félicitations et
vœux les plus sincères.



Pour vos cadeaux
de fêtes, c'est :

**La Bonne
Maison**

SEYON 7 a
A côté de la Migros S. A.
qui vous donnera
satisfaction

Chemises - Pyjamas - Pullovers
Trainings - Gilets - Cravates - Echarpes
Sous-vêtements - Lingerie fine et bas
Beau choix - Belle qualité

LA BOUTIQUE DE
SIBERIA FRIVOLITÉ

Blouses - Echarpes - Pullovers
Bas Scandale

Exclusivités ! Personnalité !
14, rue de l'Hôpital - Neuchâtel

F. Spichiger

Neubourg 15
Tél. 5 15 12

Un pétillant
Neuchâtel
De bons vieux
vins français
D'excellentes
liqueurs pour
tous les goûts

CONFISERIE

et l'excellent
PÂTÉ FROID
chez

SIMONET

Epancheurs 7
Tél. 5 12 02



FAITES
RÉSERVER
VOS CADEAUX
chez François Arnold
Maroquinier - Moulins 3
Vous trouverez de la qualité
à prix doux
Sacs de dames
Trousses de voyage
Portefeuilles
etc.

Cycles
Tricycles
Trottinettes
Skis
Bâtons
Fixations
et farts

chez

René Schenk

Chavannes 15 - Neuchâtel

LAITERIE **A. BILL**

NEUCHÂTEL
Treille 5

LA SOURCE
DU BON
FROMAGE

PÂTISSERIE-
BOULANGERIE **OTTO WEBER**

Faubourg de l'Hôpital - Tél. 5 20 00

Se recommande pour :
Ses VOL-AU-VENT - TRESSÉS
TAILLAULES - TOURTES
BUCHES - DESSERTS
BISCOMES, etc.

Ses spécialités :
SAINT-HONORÉS - VACHERINS
VERMICELLES - CAKES

Goûtez nos fameux
Pralinés maison

En décembre, ouvert le dimanche

Plumes réservoir
Bougeoirs
de fer forgé
Porte-mines
3, 4, 6 couleurs
Serre-livres
Albums

Librairie-Papeterie
Sandoz-Mollet
Seyon 6 - Neuchâtel

Livres
d'étrennes
Livres d'enfants
Bibles - Psautiers
Textes morales
Almanach Pestalozzi



LA VIE NATIONALE

ON LIQUIDE AU CONSEIL NATIONAL

Où il est question de bien des choses, en particulier d'une tentative de colonisation et d'une loi contre les trusts

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Les journalistes ont trouvé, mardi matin, dans leur portefeuille, un ordre du jour qui sent la fin de la session. Le bureau y a fourré en vrac toutes les broutilles, tous les laissés pour compte avec, en guise de dessert, une bonne ration de postulats, motions et interpellations.

MM. Bourgnonecht, catholique de Fribourg, et Jaquet, libéral de Bâle-ville, nous entraînent d'abord dans les espaces azurés en priant l'assemblée d'approuver un règlement des transports aériens — ce que font d'un seul cœur les 115 députés présents — puis en lui demandant d'approuver quatre accords réglant la navigation aérienne avec le Luxembourg, les Philippines, l'Irak et le Pakistan. Il s'agit là de services réguliers, inscrits à l'horaire international. En outre, il faut également sanctionner un échange de notes avec la Grande-Bretagne à propos des courses occasionnelles, à la demande, ou, si l'on préfère, une manière de service des taxis aériens qui, en marge des liaisons assurées par les grandes compagnies nationales, font passer d'un pays à l'autre touristes ou hommes d'affaires au nombre de plusieurs milliers. Encore que cette réglementation pose certaines questions de principes qui seront traitées dans un rapport spécial du Conseil fédéral sur la politique aérienne de notre pays, personne ne s'oppose à la ratification.

Puis, par 114 voix sans opposition, le Conseil national accorde la garantie fédérale aux constitutions de Schaffhouse et de Neuchâtel, modifiées par de récentes décisions populaires. Pour Neuchâtel, il s'agit de l'abrogation de l'article 70.

On s'arrête un peu plus longuement aux crédits supplémentaires qui font la

somme de 172 millions et demi. Quelques députés s'étonnent de ces dépassements de crédit. Mais M. Weber explique — ce que la presse a fait déjà — que pour une centaine de millions, il s'agit de pures opérations comptables. La pilule est amère cependant et il ne se trouve que 95 députés pour l'avaler.

Où les bonnes intentions ne suppléent pas à l'expérience

On passe alors à l'interpellation de M. Schmid-Ruedin, démocrate de Zurich, curieux de savoir ce qu'il est exactement de l'établissement, sous le contrôle de l'Aide suisse à l'Europe et avec l'aide financière de la Confédération, de 500 familles d'Allemands du Danube, dans le territoire du Paraná, au Brésil, entreprise qui a donné lieu à de vives critiques dans une partie de la presse et dont on a même affirmé qu'elle était un fiasco.

M. Petitpierre donne une longue explication. Il rappelle que de nombreux réfugiés de race allemande, les « Volksdeutsche », chassés des pays de l'Europe orientale, ne peuvent être secourus par l'Organisation internationale des réfugiés, dépendant de l'O.N.U. Parmi eux, il y avait un groupe de « Souabes du Danube » dont, en 1949, se sont occupées déjà l'Association catholique « Caritas » et l'Entr'aide ouvrière. Il était question de les établir au Brésil où on mettrait à leur disposition des terres cultivables.

Ce projet fut repris par l'Aide suisse à l'Europe qui demanda l'appui financier de la Confédération.

Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails de cette affaire. Qu'il nous suffise de savoir que, malgré tous les renseignements dont on s'est entouré, malgré des études préparatoires qu'on croyait minutieuses, l'entreprise se révéla plus onéreuse qu'on l'avait cru tout d'abord.

L'Aide suisse à l'Europe commet des erreurs, qu'elle a d'ailleurs reconnues. Ses deux délégués permanents auprès des autorités brésiliennes firent des dépenses dont ils purent rendre compte certes, mais sans présenter de justificatifs, ces frais résultant, comme ils le déclarèrent aux reviseurs envoyés sur place par les autorités fédérales, d'accords verbaux.

On crut un moment qu'il fallait abandonner cette œuvre. Il fut possible de trouver un arrangement avec les autorités brésiliennes et la coopérative constituée par les colons, maintenant établis sur des terres qui commencent à produire.

Il en coûtera à la Confédération 700 mille francs qui seront prélevés sur les crédits votés par les Chambres pour la poursuite des œuvres d'entraide internationale.

En résumé, M. Petitpierre déclare que la Confédération ne pouvait pas se désintéresser de cette entreprise humanitaire, qu'en dépit de certains déboires et de fâcheuses imprévisions, le résultat est tout de même satisfaisant, puisque 2500 personnes ont été tirées de camps où elles vivaient misérablement.

Enfin, la couverture des frais a pu être assurée, pour la plus grande part, grâce à un arrangement profitable à notre industrie d'exportation.

Ces explications satisfont M. Schmid, qui maintient en revanche ses critiques envers l'Aide suisse à l'Europe.

Contre les trusts et les cartels

M. Borel, radical de Genève, met ensuite en discussion une question fort importante. Il développe la motion suivante, en précisant d'emblée qu'il est disposé à lui donner la forme moins impérative du « postulat » :

La discussion relative au maintien temporaire du contrôle des prix fait apparaître de nouveaux influences renchérissement des cartels et des groupements analogues. L'intérêt général, dans le domaine économique aussi bien que social, postulant le maintien des prix à un niveau aussi bas que possible, le Conseil fédéral est invité à présenter aussi rapidement que possible un projet de loi sur les cartels et les groupements analogues basé sur l'article 31 bis, al. 3, lettre d de la constitution fédérale.

Dans son exposé, le député genevois fait allusion aussi à l'influence croissante des grandes associations économiques et professionnelles sur la politique et les décisions de l'autorité qui doit pourtant rester l'arbitre des forces économiques et non leur jouet.

M. Rubattel, conseiller fédéral, montre que le problème est fort compliqué. Il met en garde d'abord contre une confusion entre les cartels, trusts et groupements analogues d'une part, les associations économiques ou professionnelles d'autre part — Union suisse de l'industrie et du commerce, Union syndicale, Union des paysans, Union des arts et métiers, etc. — que le gouvernement doit consulter, en vertu même de la constitution, chaque fois qu'il prépare un important projet de loi. Et cette consultation est normale. L'administration ne peut être un organisme fermé aux suggestions du dehors. L'essentiel est qu'elle garde son entière indépendance de jugement, comme le pouvoir politique doit garder sa complète liberté de décision.

Quant aux cartels et aux trusts, ils sont nés du libéralisme économique. Il importe d'ailleurs de distinguer entre les ententes, les cartels qui contribuent, en rationalisant la production et la distribution, à faire baisser les prix, qui travaillent donc dans l'intérêt du consommateur, et ceux qui, abusant du pouvoir qu'ils détiennent, traitent la masse des consommateurs comme un magasin exploitable à merci.

C'est sans doute contre ceux-là qu'il conviendrait d'intervenir. Mais là aussi des difficultés se présentent. On peut redouter qu'une législation trop transcendante engage certaines industries à chercher à l'étranger un régime plus libéral.

Le Conseil fédéral accepte donc le « postulat » Borel. Il ne peut toutefois s'engager à lui donner suite aussi rapidement que le voudrait le député genevois. C'est là un cas où la vigueur doit s'allier à la prudence.

Séance de relevée

Au début de la séance vespérale, M. Wey, radical de Lucerne, développe une motion proposant de modifier l'article 35 de la constitution afin de fixer à 5 fr. au lieu de 2 fr. l'enjeu maximum dans

les kursosals. Il fait valoir ici les intérêts du tourisme.

M. Feldmann répond qu'il y a aussi d'autres intérêts en cause. C'est pourquoi le Conseil fédéral ne peut accepter une motion, mais un simple « postulat » qui lui permettra d'examiner la question.

Mis aux voix, le « postulat » Wey est pris en considération par 67 voix contre 32.

On revient alors au budget. Le Conseil des Etats s'est rallié à toutes les décisions prises, lundi soir, par le Conseil national, sauf sur un point. Il n'entend réduire que d'un million et demi, au lieu de trois millions, le crédit de 15,690,000 fr. au service technique militaire pour les essais, recherches et développements. Tout aussi opiniâtres que les sénateurs, les députés maintiennent, par 77 voix contre 52, la réduction de trois millions. La divergence subsiste donc.

Au Conseil des Etats

BERNE, 16. — Le président de la commission des finances rapporte sur les divergences concernant le budget de la Confédération pour 1953. La Chambre adhère aux décisions prises, lundi, par le Conseil national, sauf en ce qui concerne la réduction de 15,890,000 fr. à 12,890,000 fr. du crédit destiné aux travaux de recherches et aux essais d'un prototype d'avion suisse et de chars blindés de fabrication suisse. Par 23 voix contre 8, le Conseil des Etats décide de réduire seulement 1,500,000 fr. au lieu de 3 millions, le crédit qu'avait demandé le Conseil fédéral.

Le jugement de Lausanne

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Si le Conseil fédéral avait voulu autoriser la prise en charge de certains vins de table (article 337, litt. g o d a), il aurait indiqué la proportion de vin étranger qu'ils pourraient contenir, afin de ne pas rendre pratiquement illusoire l'exclusion des vins étrangers comme tels. Les explications données le 10 juillet à la presse sont d'ailleurs formelles. Sans doute l'arrêté aurait-il pu être mieux rédigé. Mais l'incertitude née de son imprécision n'en modifie pas le champ d'application. Elle ne joue un rôle que sur le terrain de l'erreur de droit et pour la fixation de la peine.

Il aurait été judicieux de n'admettre à la prise en charge que des vins coupés avant une date donnée. Mais l'arrêté du 6 juillet 1948 n'institue aucun délai de coupage.

Le jugement signale ensuite que les accusés qui ont été renvoyés pour escroquerie et faux dans les titres doivent être acquittés de ces chefs d'accusation.

Enfin en ce qui concerne le ministère public, le jugement remarque que l'accusation a perdu de vue que les coupages mis en charge devaient être rouges, puis vendus comme « montagne », « rosé », « vin de table », etc. et non sous la désignation de vin déprécié par le coupage. Les accusés — sauf un — n'ont du reste pas dissimulé la composition de leurs coupages. Aussi ne voit-on pas comment ils pourraient tomber sous le coup des articles 153 et 154 cp.

Le cas d'Arnold Schenk...

Arnold Schenk est acquitté de l'accusation d'escroquerie, de falsification de marchandises, de mise en circulation de marchandises falsifiées et d'insubordination à la gestion déloyale des intérêts publics.

Il est déclaré coupable d'infraction à l'arrêté fédéral du 6 juillet 1948 sur la prise en charge des vins blancs.

Schenk a intentionnellement et gravement enfreint cet arrêté. Ayant prêté à presque tous les travaux préliminaires, il connaissait parfaitement les intentions des autorités. C'est pour quoi l'acceptation de sa déclaration par la CAVI ne le dispense pas, d'autant moins qu'il comptait sur la complaisance de Waldsburger et de Durand. Il a, par ses propos, semé la confusion, alors que sa qualité de membre de la commission de surveillance lui imposait le devoir de veiller que l'action ne s'arrêtât pas du but. Il a abusé de son influence pour tirer le maximum d'avantages de la prise en charge. Il a agi par cupidité, au détriment des deniers publics, de sorte que le maximum de l'amende prévue par l'arrêté (10,000 fr.) ne lie pas la Cour.

Il est vrai que si le département chargé de l'exécution, qui avait appris assez tôt sa résolution de couper dans la proportion de 10/90 et qui savait que Waldsburger dépendait de lui, avait exercé, ou du moins organisé un contrôle, son inscription eût été refusée et le fonds vinicole n'aurait pas été légalisé. Il faut également avoir égard à l'âge de l'accusé et à ses bons antécédents.

... celui de Jean Muhlematter

L'accusé a violé l'arrêté en annonçant à la CAVI 571,900 litres de Neuchâtel 1947, dont 180,000 coupés à concurrence de 9 % par des vins genevois, vaudois, valaisans et étrangers, ne répondant pas à cette désignation. Il a ainsi cherché à obtenir une contribution plus élevée que celle qui était prévue pour les vins coupés. Peu importe que, finalement, ces 180,000 litres n'aient pas été mis en charge. D'autre part, en opérant ce coupage en vue de tromper autrui dans les relations d'affaires, puis en l'offrant à la CAVI sous la dénomination de Neuchâtel

DERNIÈRES DÉPÊCHES

En signe de protestation contre les événements d'Afrique du Nord Les musulmans invités à boycotter la France

LE CAIRE, 16 (Reuter). — Le Grand Conseil de l'U.L.E.M.A. s'est réuni, mardi matin, pour arrêter l'attitude des musulmans à l'égard de l'impérialisme français dans les pays musulmans frères : la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Le conseil a examiné les « agressions répétées de la France » dans ces pays et a pris les décisions suivantes :

1. L'activité actuelle de l'impérialisme français, l'oppression des libertés, les événements sanglants et l'assassinat de personnes aimant la liberté, qui interviennent dans leurs pays en faveur des droits naturel et de l'homme, doivent être condamnés.
2. Faire connaître la condamnation de tous les pays musulmans aux représentants des puissances étrangères au Caire, à toutes les organisations internationales et au monde entier.
3. Engager l'Egypte et tous les pays musulmans à boycotter la France, son commerce et ses institutions d'éducation en conformité avec les devoirs religieux musulmans et humains contre toute oppression de la France et sa politique agressive en Afrique du Nord.
4. Inviter la ligue arabe, les gouvernements musulmans à boycotter politiquement la France et à interdire toute exportation en France.
5. Inviter tous les musulmans du monde à participer à un fonds public en faveur des patriotes combattant dans le nord de l'Afrique et permettant d'atténuer leurs souffrances.
6. Inviter les organisations de secours à apporter une aide aux victimes de l'agression française.
7. Adresser dans tous les pays musulmans un appel comme l'a fait le recteur d'Al Azhar, le cheik Hussein, afin que tous les musulmans acquiescent

dans les circonstances actuelles leur devoir à l'égard de leurs frères nord-africains.

Le Grand Conseil de l'U.L.E.M.A. est l'organe suprême de l'Université d'Al Azhar, le plus ancien institut d'enseignement musulman du monde, et qui est considéré comme l'université la plus renommée de l'Islam.

Le cheik Hussein el Khador, recteur de l'Al Azhar, est originaire de Tunisie. Il a été naturalisé égyptien en 1938. Il est membre du Grand Conseil de l'U.L.E.M.A. depuis 1950, et est devenu, en septembre 1952, recteur de l'université et chef du Grand Conseil de l'U.L.E.M.A. au moment où le cheik Abdel Meguid Selim fut révoqué. Ce dernier avait été nommé par l'ex-roi Farouk.

En TUNISIE, le bey a adressé une note au gouvernement français. On croit savoir que celle-ci envisagerait une reprise des négociations.

Les travaux de l'O.T.A.N. L'amiral anglais Mountbatten commandera la flotte méditerranéenne

PARIS, 16 (Reuter). — Le Conseil du Pacte atlantique a donné mardi son approbation en vue de la création d'un nouveau commandement naval en Méditerranée sous la direction de l'amiral comte de Mountbatten, commandant naval britannique dans cette région. Le compromis réalisé entre les chefs d'état-major britanniques et américains après plus de 18 mois de discussion, place le comte de Mountbatten directement sous les ordres du commandant suprême des forces de l'Atlantique, le général Ridgway.

Aux NATIONS UNIES, l'assemblée plénière a décidé de rouvrir le débat sur la question palestinienne.

En FRANCE, le procès des médecins allemands du camp de concentration Struthof, dans lequel sont impliqués six docteurs d'origine rhénane accusés d'avoir utilisé des « cobayes » humains, s'est ouvert mardi matin devant le tribunal militaire de Metz.

Adversaires et partisans de l'aérodrome de la plaine d'Areuse exposent leur point de vue

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

a pris la décision de considérer le futur aérodrome des Prés d'Areuse comme une entreprise d'intérêt public parait n'avoir entendu qu'un son de cloche.

Pour les opposants, la création de cette nouvelle place d'aviation attirera pas à Neuchâtel un trafic touristique et commercial plus important qu'aujourd'hui, ainsi que l'aurait affirmé l'Office fédéral de l'air lui-même. D'autre part, même limitée à des vols d'école, l'activité du nouvel aérodrome gênerait les populations voisines. Enfin, l'acquisition des nouveaux terrains ne servirait que la Transair S.A., société de droit privé, poursuivant des buts strictement commerciaux.

Une visite à Grandchamp

Après la conférence de presse, les journalistes eurent l'occasion de se rendre à Grandchamp, où ils visitèrent les maisons de retraite. Celles-ci reçoivent annuellement mille personnes et forment des séjours. La Fondation des retraités spirituelles de Grandchamp possède une maison identique près de Paris et il est question d'en établir également en Suisse allemande et en Hollande.

Réplique des partisans de l'aérodrome

Quelques heures plus tard, les dirigeants du syndicat d'initiative pour la création d'une place d'aviation aux Prés d'Areuse, conviaient la presse à leur tour pour montrer une fois de plus combien il est de toute urgence, à leurs yeux, de construire ce nouvel aérodrome.

M. Jean-Pierre de Chambrier, de la Transair, et M. René Dupuis, de l'Aden, ont tenu d'abord à souligner que le projet d'une place d'aviation aux Prés d'Areuse est né de l'initiative privée et non d'une société commerciale. Si les opposants contestent l'utilité de cet aérodrome, c'est parce qu'ils confondent le trafic commercial et le trafic touristique. Il est possible que le second diminue d'importance par rapport au premier, mais il n'en reste pas moins que l'intérêt général commande qu'une place d'aviation convenable desserve tout le bas du canton. Si le trafic n'a pas été plus intense jusqu'à présent, c'est précisément en raison du danger considérable que présente Planeyse, où les élèves-pilotes ne sont même pas autorisés à atterrir.

Il est normal que les agriculteurs défendent leur terres, mais plusieurs d'entre eux sont prêts à céder des parcelles à Areuse dès que le syndicat d'initiative pourra leur offrir des échanges avantageux et qui leur permettent de poursuivre une exploitation rationnelle.

En ce qui concerne la Communauté de Grandchamp, M. de Chambrier est convaincu, pour sa part, que sa tranquillité ne serait guère plus troublée que ce n'est le cas actuellement avec

Mercredi

SOTTENS et télédiffusion : 7 h., gymnastique, 7.10, un page de Paganini, 7.20, concert matinal, 9.15, Emission radiocollaire : Concours du don de Noël, 9.45, Sonate en la majeur No 2 op. 100, de Brahms, 10.10, émission radiocollaire, suite, 10.40, Les oiseaux, de Respighi, 11 h., Pages lyriques de Verdi, 11.35, Sérénade op. 30, de Léonard de Vinci, 11.55, refrains et chansons modernes, 12.15, l'Orchestre Harry Davidson, 12.25, le rail, la route, les alpes, 12.44, signal horaire, 12.45, inform, 12.55, Non stop, 16.29, signal horaire, 16.30, de Monte-Ceneri : Appuntamento con... Polkas, mazurkas et valses — Chansons d'Italie, 17.30, La rencontre des isolés : Jack, d'A. Dattoli, 19 h., le rendez-vous des benjamins, 18.30, Les jeunes musiques suisses, 18.45, reflets d'ici et d'ailleurs, 19.08, la session d'hiver des Chambres fédérales, 19.13, le programme de la soirée et heure exacte, 19.15, Inform, 19.25, Instant du monde, 19.35, Refrains, 19.55, Questionnaire, on vous répondra, 20.15, le catalogue des nouveautés, 20.30, la chaîne du bonheur internationale, 21.30, Concert par l'Orchestre de chambre du studio, direction Victor Desarzens ; Hôte : Aurélien Nicotri. Au programme : Mozart et Mendelssohn, 22.30, Inform, 22.35, l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York, 22.40, les amis du disque.

BEROMUNSTER et télédiffusion : 6.15 et 7 h., Inform, 7.10, gymnastique pour les sauteurs, 7.20, musique champêtre, 11 h., de Sottens : 7.20, musique champêtre, 11 h., de Sottens : 7.20, musique champêtre, 11.30, inform, 12.40, Concert symphonique, 13.25, Improv, 13.35, chants populaires écossais et du pays de Galles, 14 h., émission féminine, 14.30, Von Himmel hoch, de Kom'Ich her, de h., Wir kommen zu dir, 16.30, Compositeurs suisses contemporains, 17.30, pour les enfants, 18 h., Concert récréatif, 18.30, Wir Junge von heute, 19 h., chants de Noël en Espagne, 19.30, Inform, 20 h., l'Orchestre récréatif bialois, 20.30, la chaîne du bonheur internationale, 21.30, Oeuvres de Beethoven et Mendelssohn, 22.15, Inform, 22.20, danses.

Bulletin de bourse

ZURICH		Cours du	
OBLIGATIONS	15 déc.	16 déc.	
8 1/2 % Fédéral 1941	101.10%	101.05%	
8 1/2 % Fédéral 1946	104.10%	104.20%	
3 % Fédéral 1949	101.90%	101.90	d
3 % C.F.F. 1903, diff.	104.40%	104.40	d
3 % C.F.F. 1938	101.60%	101.65	d

ACTIONS		Cours du	
Un. Banques Suisses	1118.	1115.	
Société Bancaire Suisse	919.	920.	
Crédit Suisse	943.	942.	d
Electro Watte	1150.	1145.	d
Mot.-Col. de Fr. 500.	753.	753.	
S.A.E.G. série I	52.	52 1/2	d
Italo-Suisse, priv.	112.	112 1/2	d
Réassurances, Zurich	7600.	7600.	
Winterthur Accid.	5000.	4950.	d
Zurich Accidents	830.	825.	d
Aar et Tessin	1140.	1140.	
Saurer	1067.	1075.	d
Aluminium	2300.	2300.	
Bally	814.	815.	
Brown Boveri	1115.	1115.	
Fischer	1148.	1148.	
Lonza	975.	970.	d
Nestlé Alimentana	1995.	1968.	d
Sulzer	2120.	2115.	d
Baltimore	109 1/2	110.	d
Pennsylvania	93.	93.	
Italo-Argentine	26.	26.	d
Royal Dutch Cy	343 1/2	344.	d
Sodec	36.	26 1/2	d
Standard Oil	330.	325.	ex-d
Du Pont de Nemours	414.	419.	d
General Electric	308 1/2	309.	d
General Motors	290 1/2	291.	d
International Nickel	398 1/2	397.	d
Kennecott	282 1/2	281.	d
Montgomery Ward	94 1/2	95 1/2	d
National Distillers	47 1/2	47 1/2	d
Allumettes B	178.	178 1/2	d
U. States Steel	178.	178 1/2	d

BALE

Ciba	2960.	d 2980.
Schappe	870.	d 870.
Sandoz	3045.	3055.
Geigy, nom.	3080.	d 3090.
Hoffmann-La Roche (bon de jouissance)	6360.	6340.

LAUSANNE

B. C. Vaudoise	790.	787.50
Crédit Fonc. Vaudois	782.50	785.
Romande d'Electricité	440.	d 440.
Câbleries Cossonay	2600.	d 2600.
Chaux et Ciments	1290.	d 1225.

GENÈVE

Amerosec	140.	139 1/2
Aramayo	8.	d 8.
Charterred	33.	d 33 1/2
Gardy	205.	d 205.
Physique porteur	495.	500.
Sécheron porteur	495.	500.
S. K. F.	264.	263.

Bourse de Neuchâtel

ACTIONS		15 déc.		16 déc.	
Banque Nationale	780.	d 780.			
Crédit Fonc. Neuchâtel	720.	d 725.			
La Neuchâtoise n.g	1100.	d 1100.			
Câbles élec. Cortailod	8200.	d 8200.			
Ed. Dubled & Cie	1400.	d 1400.			
Ciment Portland	2550.	d 2550.			
Tramways Neuchâtel	510.	d 510.			
Suchard Holding S.A.	370.	d 370.			
Etablissm. Ferrenoud	550.	d 550.			

OBLIGATIONS

Etat Neuchâtel 2 1/2	1932	106.	d 105.50	
Etat Neuchâtel 3 1/2	1933	100.50	d 100.50	
Etat Neuchâtel 3 1/2	1942	104.	d 103.75	
Com. Neuchâtel 3 1/2	1937	101.	d 101.	
Com. Neuchâtel 3 1/2	1947	101.50	d 101.50	
Ch.-de-Fonds 4 1/2	1931	102.50	d 102.50	
Tram. Neuchâtel 3 1/2	1946	101.	d 101.	
Klaus	3 1/2	1933	101.	d 101.
Suchard	3 1/2	1950	100.50	d 100.50

Taux d'escompte Banque nationale 1 1/2 %
Cours communiqués, sans engagement, par la Banque cantonale neuchâtoise.

Billets de banque étrangers

du 16 décembre 1952		Achat		Vente	
France	1.04	1.07			
U. S. A.	4.26 1/2	4.29 1/2			
Angleterre	10.95	11.10			
Belgique	8.30	8.50			
Hollande	109.	111.			
Allemagne	90.50	92.50			
Autriche	16.40	16.70			
Espagne	8.80	9.			
Portugal	14.50	14.90			

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Décisions du Conseil d'Etat

La chancellerie d'Etat nous communique :

Dans sa séance du 16 décembre 1952, le Conseil d'Etat a nommé le citoyen Jules Lachat, né en 1897, sergent de gendarmerie, aux fonctions de chef de la section militaire du Locle, en remplacement de M. René Lebet, démissionnaire; a délivré le brevet de maître de pratique, monteur de boîtes, pour l'enseignement dans les écoles professionnelles du canton à M. Jean Miserez, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

LA VILLE

Le sapin de Noël est arrivé

à la place de l'Hôtel-de-Ville

Hier matin, le sapin choisi pour illuminer les journées de la période de Noël et de fin d'année a été descendu de la forêt et amené sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Un millier d'ampoules y seront fixées et il pourra être allumé samedi soir. Il a été abattu dans la forêt de Chaumont, entre la maison du garde et le fameux « tournant de la mort ».

Vagabondage

Un colporteur qui était couché dans l'escalier d'une cave à la rue de l'Ecluse a été arrêté hier à 22 h. 35 par la police locale pour violation de domicile et vagabondage.

Dérapage d'une auto

La chaussée étant verglacée, une auto a dérapé au virage du stade, hier à 19 h. 55, et est venue se jeter contre un poteau électrique. La route a été sablée peu après.

LA COUDRE

Une conférence intéressante

(c) Invitée par le conseil d'Eglise de la paroisse, Mlle Juliette-A. Boly a donné, dimanche soir, au foyer Favag, une très intéressante conférence avec projections sur le sujet suivant: « La nativité vue par les peintres anciens ». Cette causerie traitée avec une rare maîtrise par la conférencière a été appréciée par tous ceux qui avaient pris la peine de se déplacer. Relevons que la soirée était présidée par le pasteur E. Terrisse et que le Chœur mixte a prêté son concours en exécutant un chant.

Le tribunal correctionnel de Neuchâtel a jugé hier six affaires

Le tribunal correctionnel de Neuchâtel a siégé toute la journée de mardi et tiendra encore une audience ce matin. Inquietant défilé de prévenus que celui d'hier, puisque sur six accusés, il y en avait quatre âgés de 18 à 22 ans, chacun sortant d'une famille dénuée, qui se présentaient timidement devant le tribunal et ne pouvaient expliquer pourquoi ils avaient commis les délits qu'on leur reprochait.

Le tribunal siégea d'abord sous la présidence de M. Raymond Jeanpierre, qui était assisté de MM. E. Humbel et P. Kung, jurés, et de M. W. Cameron, commis-greffier. Le ministère public était représenté par M. Jean Colomb, procureur général.

Attentat à la pudeur

Comparait en premier lieu W.-J. Q., né en 1924, domicilié à Cernier, qui est accusé d'avoir commis des actes contraires à la pudeur sur des enfants.

Alors que le procureur avait requis une peine de 18 mois de réclusion, le tribunal, en soulignant que la société et plus spécialement les enfants, devaient être protégés, condamna Q. à 3 ans de réclusion, moins 158 jours de préventive, à 3 ans de privation des droits civiques et aux frais fixés à 1200 fr.

Un carnet d'épargne tentant

Mme M. M., née en 1917, domiciliée à Neuchâtel, a fait main basse, dans l'appartement d'une demoiselle dont elle était la femme de ménage, sur un carnet d'épargne de 15,000 fr. Une quittance en blanc y était jointe. Mme M. apposa une fausse signature sur celle-ci et la présenta à la banque pour retirer une somme de 8000 fr. Mais comme l'employé du guichet l'avait reconnue, elle lui déclara qu'elle avait été chargée par sa patronne de faire ce prélèvement. La propriétaire du carnet d'épargne découvrit le vol quelque temps après.

Mme M. semble avoir commis son geste dans un moment d'aberration. Elle était préoccupée par les dettes de son ménage et hésitait à confier ses soucis à son mari. Aujourd'hui, tout est rentré à peu près dans l'ordre. Lors de l'identification de la voleuse, on put récupérer une somme d'environ 900 fr. Le couple a déjà remboursé 1000 fr. et s'acquitte du solde par mensualités.

Le ministère public requiert 14 mois d'emprisonnement. Le tribunal se prononce finalement pour un an d'emprisonnement, moins 3 jours de préventive, avec sursis pendant 5 ans subordonné au remboursement total du préjudice délictueux.

Une fugue qui finit mal

Mme J. N., a à peine 22 ans. Elle est déjà en instance de divorce. Elle travaillait comme sommelière, en septembre dernier, dans un restaurant de la ville, quand, à la veille de ses vacances, elle déroba à une camarade de travail un carnet d'épargne de 1600 fr. Elle préleva la totalité du montant en imitant la signature de la titulaire du carnet.

Elle partit avec un ami en scooter pour une randonnée de huit jours. Elle prétend n'avoir pas volé pour financer ses vacances. Quoi qu'il en soit, au retour, elle alla se dénoncer à la police et fut mise en prison préventive à la Conciergerie. Dans une crise de désespoir, elle tenta de se suicider et fut grièvement blessée.

Le tribunal estime que la prévenue n'avait aucune excuse pour justifier son acte, mais que la prison préventive et sa tentative de suicide l'ont suffisamment fait penser à revenir sur le droit chemin. Aussi condamne-t-il Mme N. à 9 mois d'emprisonnement, moins 30 jours de préventive, avec sursis pendant 4 ans, ce sursis étant lié au remboursement intégral de la somme volée.

Le fils suit l'exemple paternel

W. B., né en 1930, sans domicile fixe, a eu une jeunesse navrante. Son père était un habitué des tribunaux et il est

actuellement interné. Le fils commit son premier vol à l'âge de 15 ans. B. fut déjà condamné trois fois. En janvier de cette année, le tribunal correctionnel de Neuchâtel lui infligeait une peine de 10 mois de prison. B. était libéré conditionnellement de Witzwil le 31 juillet, et le 20 août déjà, il commettait un nouveau délit.

Habitué à visiter les corridors d'immeubles, il subtilisa dans une boîte aux lettres une fiche postale invitant une locataire de la maison à retirer un mandat et va réclamer 30 fr. à la poste en déclarant au fonctionnaire qu'il a été chargé par la destinataire de faire ce retrait. Le 18 septembre, il vole deux billets de 100 fr. dans le vestiaire d'une fabrique de Serrières.

B. ne peut pas même invoquer l'état de détresse, car il pouvait travailler normalement. Le représentant du patronage vient dire au tribunal qu'il ne considère pas le jeune homme comme un être traître, mais faible, qui peut encore s'amender. B. est condamné à 6 mois d'emprisonnement et aux frais fixés à 500 fr.

Fausse entrée dans la vie

W. P.-G. est le cadet des prévenus du jour. Il a eu 18 ans au mois d'août. Il avait à peine 6 mois quand ses parents le mirent à la pouponnière des Brenets et se désintéressèrent de son sort. Puis ce furent les orphelinats et le premier salaire de manoeuvre, les chambres louées, la méconnaissance de la loi... P.-G. est accusé d'avoir vendu à un brocanteur un vélo qu'on lui avait prêté, puis d'avoir volé la machine au même brocanteur. Il a visité le vestiaire d'une fabrique de Serrières, s'emparant de petites sommes en espèces. Chez son logeur, à Corcelles, il vole des lunettes d'approche, de l'argent et un porte-monnaie. A l'enquête, il a appris à la police qu'il avait aussi volé une sacoche de dame sur un banc des quais de Neuchâtel. La sacoche n'a pas été réclamée.

Le tribunal donne une chance au jeune homme de le condamner à 5 mois d'emprisonnement, moins 97 jours de préventive, avec sursis pendant 3 ans, et il ordonne la mise de P.-G. sous patronage.

Des vols en série

Le dernier prévenu, comme les précédents, ne s'explique pas comment il a été attiré par le bien d'autrui. M. C., né en 1931, manoeuvre, sans domicile fixe, a à son actif une série impressionnante de vols commis à Neuchâtel, en septembre et en octobre: vols d'un manteau de cuir à la Paix, de trousseaux de clés dans une vitrine du vestibule de l'A.B.C., C. recueillit deux sacs de dames, un foulard; dans le corridor de l'hôtel communal, il s'empara de deux cartons d'enveloppes commerciales; il s'approvisionna en cigaretttes dans le kiosque de l'Université, puis pénétra par effraction dans la Rotonde et vole des bouteilles de liqueurs et de l'argent; il force des vitrines et met dans ses poches des montres ou des boîtes de conserves; dans la cave du café du Nord, qu'il visite plusieurs fois, il jette son dévolu sur des bouteilles de vins et de liqueurs et sur des boîtes de conserves. On lui reproche aussi d'avoir volé une « fourre » de duvet au chandelier du Châtelot où il a travaillé.

C. a tout avoué. Peut-être même n'a-t-il pas commis tous les délits dont il s'accuse. En août, il avait été condamné avec sursis pour ses premiers vols par le tribunal de police de notre ville. L'avertissement l'a laissé insensible.

M. C. est condamné à 8 mois d'emprisonnement, moins 65 jours de préventive, sans sursis, et aux frais fixés à 630 fr.

D. B.

Rédacteur responsable: R. Braichet

Imprimerie Centrale S. A., Neuchâtel

VAL-DE-RUZ

DOMBRESSON

Groupe des mères

(c) Mme Jean de Rougemont, à la dernière séance du groupe des mères, a parlé du problème de l'unité dans l'église.

Ce sujet délicat a été traité avec compétence et illustré par de nombreux récits.

De nouveaux samaritains

(c) La section des samaritains du village a organisé, ce trimestre, un cours qui a été suivi par huit personnes. L'examen final a eu lieu samedi sous la direction des chefs de cours: MM. J. Brun, médecin (théorie), et F. Meyer, professeur de gymnastique (pratique).

VIGNOLE

COLOMBIER

Accrochage

Hier matin, à 11 h. 45, une voiture était arrêtée à droite de la route bétonnée allant d'Areuse à Colombier. Un gros camion venait de Colombier quand une fourgonnette vaudoise, pilotée par M. P. et venant d'Areuse, voulut dépasser la voiture en stationnement, vit le camion trop tard et, ne pouvant freiner, en partie à cause de la neige, se jeta contre la voiture arrêtée.

Légers dégâts matériels aux deux voitures.

BEVAIX

Un accrochage dans un tournant

Hier matin, à 8 h. 40, une auto neuchâteloise pilotée par M. G., venant de Neuchâtel, a accroché dans le tournant devant l'Hôtel de commune, à Bevaix, une auto vaudoise conduite par M. B. et venant de la direction de Chéz-le-Bart.

Dégâts matériels aux deux voitures.

CORCELLES

CORMONDRECHE

Les méfaits de la neige

(sp) La lourde neige qui est tombée dans la nuit de dimanche à lundi a causé quelques dégâts dans les vergers où l'on peut voir des branches cassées. De même, sous l'effet de la neige, une panne de courant priva certains quartiers des villages de l'éclairage.

La centenaire de Boudry a écrit ses mémoires

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Ma jeune fille tira la canne de Guillaume Ier qui se tourna et lui sourit.

Institutrice

dans un lycée hollandais

Pendant son séjour en Hollande, Mlle Perret est devenue une gouvernante accomplie, connaissant les usages du monde, ayant beaucoup vu, beaucoup lu, beaucoup étudié et pouvant s'engager sans crainte dans un des meilleurs lycées pour jeunes filles de Berlin où elle se rend en 1880.

Pendant deux ans, Mlle Perret enseigna dans ce collège, puis elle s'engagea dans la famille d'un banquier hollandais dont les filles ont besoin d'une institutrice. Cela lui donna l'occasion de faire de nombreux voyages. Elle séjourna à Paris, Marseille, Monte-Carlo, Menton, Gênes, Milan, Franzenbad, Wiesbaden et Dresde. Peu de villes allemandes n'avaient pas eu sa visite lorsqu'en 1895, elle retourna au pays. Elle s'installa à Corcelles et épousa M. Schouffelberger dont elle n'eut pas d'enfants.

Vielliesse serine et bien remplie

De 1918 à 1921, Mme Schouffelberger habite Lausanne, puis au début de 1922, elle vint chez sa sœur à Boudry, puis occupa de 1924 à juin 1952 un petit appartement à la rue Louis-Favre, où elle vivait seule, donnant des leçons particulières de français, d'allemand et d'anglais, et faisant elle-même son petit ménage jusqu'à l'été passé.

Retirée dans une pension aux Vermondins, jusqu'en août, notre doyenne tricotait encore, lisait des livres français, allemands et anglais, entretenait une volumineuse correspondance avec ses parents et amis, quand, à fin août,

VAL-DE-TRAVERS

Encore la neige

(c) La couche de neige qui était, lundi, d'environ 20 centimètres dans le fond de la vallée, est encore accrue hier d'une dizaine de centimètres à la suite des chutes d'avant-hier soir et de la nuit de lundi à mardi. Hier, il fallut remettre en action chasse-neige et « triangles » pour ouvrir les routes.

TRAVERS

Une charmante matinée

(c) C'est celle qui a fait passer dimanche à un nombreux public, la société de musique la « Persévérante ».

Sous la direction de M. Albert Liecht, les cinq morceaux du programme ont été vivement applaudis.

M. Willy Lugon, dans son tour de chant, et M. Rossetti, à l'accordéon, eurent le succès.

MOTIERS

Un vol

(sp) Il y a quelques jours, un jeune homme anciennement domicilié à Saint-Sulpice et à Fleurier, ressortissant français, divorcé, a dérobé dans le vestiaire d'une fabrique du village, un porte-monnaie avec de l'argent. Le lésé a pu rentrer en possession de son bien après intervention de la police.

FLEURIER

Concert de « L'Espérance »

(c) L'harmonie « L'Espérance », dirigée par M. Francis Lengme, a donné samedi soir à la Fleurisia, son concert d'automne qui fut ouvert par une marche « San Lorenzo », allègrement enlevée. L'ouverture de Rossini, « l'Anacréon », bien étudiée et mise au point, fut appréciée de chacun et musiciens et directeurs peuvent être félicités du résultat obtenu. Dans « Au temps passé », de H. Fernand, la quatrième partie fut la meilleure et une danse hongroise de Brahms et « Souvenirs » une marche de Schori terminèrent d'une façon très satisfaisante le programme instrumental.

C'est avec plaisir que l'on entendit aussi M. Jacques Blandin, élève trompettiste du conservatoire de Genève dans un « Concerto » de Haydn, accompagné avec distinction par Mlle Colette Juillard, de Motiers.

La commission scolaire pour la construction d'un collège primaire

(c) Réunie sous la présidence de M. Albert Calame, la commission scolaire, après avoir pris connaissance du rapport de la commission spéciale, s'est prononcée en faveur de la construction d'un nouveau collège primaire à Fleurier.

Le coût de la dépense est estimé à 1,500,000 fr. et 1,830,000 fr. si l'on adjoint une halle de gymnastique. La question a maintenant été transmise au Conseil communal pour étude.

Concert de « la Symphonie »

(c) L'orchestre de la « Symphonie » a donné concert dimanche soir au temple sous la direction de M. Charles-André Huguenin, devant un public relativement nombreux. L'audition débuta par « Prométhée », ouverture de Beethoven qui fut donnée avec toute la force expressive qui caractérise le style du maître de Bonn. Puis le quatuor à cordes accompagna « Concerto en ré mineur » de Jean-Sébastien Bach. Mlle Jane Polonghini, pianiste qui fit preuve d'une impeccable technique et qui donna ensuite en solo un très beau « Nocturne » de Fauré et « Paysage » de Chabrier. Enfin, l'orchestre symphonique interpréta encore la « Symphonie en ré mineur » de Mozart, œuvre de grand maître No 39 de Mozart, œuvre dans laquelle les musiciens donnèrent le meilleur d'eux-mêmes.

L'orchestre, son chef et la soliste furent chaudement applaudis.

Le budget communal

(c) Le projet de budget, qui sera examiné vendredi soir par le Conseil général, prévoit, aux recettes, 1,951,910 fr. 25 et aux dépenses 1,939,056 fr. 05. L'excédent des recettes est donc de 12,854 fr. 20 et si l'on tient compte des amortissements de la dette comprise dans les dépenses, la diminution prévisible du passif atteindra 102,983 fr. 80. Un montant de 33,100 fr. est prévu comme versement aux différents fonds de renouvellement.

En ce qui concerne les impositions communales, les taux actuels et les déductions légales supplémentaires en vigueur seront maintenus pour le prochain exercice.

Au cours de la même séance, le législatif examinera un nouveau tarif d'abonnement du service de l'eau.

faisant une chute dans sa chambre, elle se fractura le bras gauche. Après cinq pénibles semaines de repos forcé, la fracture était remise, quoique pas à l'entière satisfaction de notre doyen- ne qui nous disait: « Je ne peux pas encore fermer les doigts et je ne pourrais pas vous donner un coup de poing ! ». Mme Schouffelberger se leva à nouveau chaque jour, mais elle a de la peine à marcher. Notons que sans ce stupide accident, notre doyen, qui a toujours joui d'une bonne santé, n'aurait encore jamais dû garder le lit.

Vive, alerte, pleine d'humour, Mme Schouffelberger, qui a écrit ses mémoires, aime à parler de ses voyages et sa surdité n'est pas assez grave pour l'empêcher de comprendre ses interlocuteurs.

Une joyeuse fête

Mme Schouffelberger a été joyeusement fêtée lundi par toute la population. Entourée de sa parenté, elle a eu l'après-midi la visite du Conseil communal de Boudry in corpore. Nos autorités ont apprécié à l'heureuse doyenne les vœux de la ville de Boudry et lui ont remis un panier fleuri, une tourte et quelques bouteilles de vin de nos coteaux. Une délégation des autorités communales de Corcelles-Cormondrèche lui a apporté une superbe boîte de chocolats en lui présentant les souhaits de bonheur de sa commune natale.

Dans la soirée, chœur d'hommes et fanfare ont joué pour notre centenaire et lui ont remis des fleurs. Après avoir reçu l'accolade du délégué de l'« Echo de l'Areuse », elle lui dit en souriant: « Vous ne direz rien à votre femme, elle pourrait être jalouse ».

Ajoutons que notre doyenne a reçu des fleurs et des friandises de l'Etat, et qu'elle aurait été heureuse de recevoir la visite d'un de ses représentants.

NOIRAIQUE

Première soirée

(c) C'est devant une salle bien garnie que la fanfare a donné samedi sa soirée annuelle.

La société possède en M. Albert Liecht, sous-directeur de l'« Helvétia », de Couvet, un chef des plus capables. D'un concert à l'autre, on constate avec plaisir les progrès accomplis sous sa baguette impérieuse.

Les deux actes de R. de Soutter, « L'ardement » une fine mouche, joués par des acteurs bien dans leurs rôles, procura quelques instants de saine gaieté. Les productions variées de Mlle G. Viel, jodieuces et accoutumées, complétèrent agréablement le programme d'une soirée qui obtint un succès mérité.

NÉCROLOGIE

(sp) L'une de nos octogénaires, Mme Georges Joly, vient de s'en aller après une vie passée dans un village auquel elle était fermement attachée.

Funérailles de cœur et qui ne transigeait pas avec le devoir, elle fut accompagnée samedi au cimetière par une suite d'amis venus de près et de loin et qui témoignèrent des regrets que son départ laisse.

LES VERRIÈRES

Conférence sur Ramuz

(c) M. Et. DuBois a donné, sous les auspices de la Société d'utilité publique, une conférence sur Ramuz. De toutes celles qu'il a prononcées en Suisse ou en France, depuis son arrivée aux Verrières, cette conférence était la centième, comme nous le confie l'orateur, elle marquait donc la remarquable activité de M. DuBois: nous l'en félicitons.

Ramuz, l'écrivain, le poète souvent contesté ou méconnu, ou ramené aux simples dimensions d'un écrivain régionaliste, est, nous dit M. DuBois, un digne parent de Claudel et de Péguy dans les lettres françaises. D'abord contrarié dans son désir d'être écrivain, Ramuz, grâce à sa mère, fait des études littéraires à Lausanne. Puis il part pour Paris après avoir rompu avec le conformisme de son milieu. Paris ne le séduit pas et, tout au contraire, c'est là qu'il se sent un authentique Vaudois. Ses premiers ouvrages, il les écrit à Paris, mais il les situe dans son pays, dans sa terre vaudoise.

A travers toute son œuvre, on sent la recherche du sens de la vie, recherche inquiète à laquelle il consacre son art poétique. Hélas! recherche qui aboutit toujours à un échec. Qu'il se tourne vers la communauté des hommes où il ne trouve que désolante solitude, ou vers l'amour du beau, ou vers l'amour de l'homme et de la femme, il ne trouve jusqu'à la fin, semble-t-il, aucune issue, aucune sérénité.

Par la lecture de très beaux passages choisis dans divers ouvrages de Ramuz, l'orateur illustra son étude sur le grand poète vaudois. La conférence de M. DuBois a vivement intéressé ses nombreux auditeurs et elle sera certainement une des plus marquantes de la saison.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 16 décembre. Température: Moyenne: -0,9; min.: -3,6; max.: 0,5. Baromètre: Moyenne: 714,9. Eau tombée: 4,1. Vent dominant Direction: ouest - sud-ouest; force: modéré à fort. Etat du ciel: Couvert ou très nuageux. Neige pendant la nuit et jusqu'à 10 heures.

mm.	11	12	13	14	15	16
735						
730						
725						
720						
715						
710						
705						
700						

Niveau du lac, du 15 déc., à 7 h. 30: 430.44

Niveau du lac du 16 déc., à 7 h. 30: 430.41

PORTAIBAN

Dégâts causés par la neige

La neige, tombée en abondance, a provoqué maintes coupures de courant électrique dans la Broye. C'est ainsi que, à Cheyres, des lignes se sont rompues. Le vent d'ouest continue de causer des dommages. Une fois de plus, mardi, les ouvriers de la Broye qui travaillent à Neuchâtel, ont dû s'y rendre en autocars, la Société de navigation ayant interrompu les services Neuchâtel - Gurdrefin - Portailban.

Notre prochain feuilleton

« Chez les Flamands »

par GEORGES SIMENON

Le beau roman d'amour d'Alix André venant de prendre fin, nous aurons le plaisir de commencer aujourd'hui dans nos colonnes la publication d'un de ces excellents romans policiers dont Georges Simenon a le secret.

Un roman policier dont l'intrigue est dévoilée perd tout son intérêt. C'est pourquoi, sans plus de commentaires, nous vous laissons la joie et la surprise de découvrir ce récit où l'intrigue psychologique se dispute à l'intrigue policière et vous tient en haleine jusqu'à la dernière page.

Prévisions du temps: Nord des Alpes: Dans tout le pays, augmentation de la nébulosité. Dans l'ouest, ciel couvert. Durant la nuit, précipitations d'abord sous forme de neige puis de pluie en plaine. Hausse de la température, surtout en montagne. Vent d'ouest. Mercredi matin, danger de verglas. Mercredi après-midi, quelques éclaircies et température en légère baisse.

AUX MONTAGNES

LA CHAUX-DE-FONDS

Une jeune fille victime d'une agression

(c) Vendredi dernier, vers 22 heures, une jeune fille âgée d'une vingtaine d'années, qui rentrait chez elle, après avoir passé la soirée au chœur mixte de l'Eglise réformée des Epalatures, a été attaquée par un individu qui l'assailit à l'improviste, derrière le stand des Epalatures. Il l'étendit sur le sol en menaçant de lui couper le coup au moyen d'un rasoir si elle se défendait. La jeune fille lutta courageusement contre son agresseur qui se mit ensuite à la battre. L'arrivée d'une automobile mit en fuite l'individu.

La police alertée fut aussitôt en campagne pour mettre la main sur ce dangereux personnage. Au moyen de deux chiens policiers, on put suivre sa trace jusqu'au Boulevard de la Liberté où les recherches n'aboutirent cependant à aucun résultat.

Cette agression, sur la personne de jeunes filles, est la troisième en l'espace de quelques semaines, dans les environs de la ville. On pense être en présence du même individu. Les propos qu'il tient avec ses victimes sont à peu près toujours les mêmes, car à chaque agression il a menacé de faire usage d'un rasoir pour les terroriser et arriver à ses fins. Selon les vagues renseignements fournis, il est de petite taille et paraît être âgé d'une trentaine d'années.

Un anniversaire

(c) La paroisse catholique romaine de la Chaux-de-Fonds a fêté dimanche matin, par un office solennel, le 26^e anniversaire de la consécration de son église, inaugurée en 1927.

Un public particulièrement nombreux a assisté au culte de fête présidé par un curé de la paroisse, l'abbé Paul Theurillat.

D'un directeur à l'autre

(c) M. Walther Aeschbacher qui dirige depuis 1934 le chœur d'hommes « La Cécilienne » quittera la société à la fin de l'année.

Son successeur a été choisi en la personne de l'abbé Pierre Kaelin, connu par ses talents musicaux et le rayonnement de son activité à la radio.

LE LOCLE

La ville compte 13,000 habitants

(c) Le 10 décembre, la population du Locle a atteint les 13,003 habitants! Le fait ne s'était plus produit depuis 1916, où le Locle comptait 13,209 habitants. Le chiffre le plus bas a été enregistré en 1936 avec seulement 10,997 habitants.

RÉGIONS DES LACS

YVONAND